

## **PARTIE 2 : Règlements appliqués aux zones**

### **Zone du village (v)**

- Fiche n°1v : implantation et volumétrie des constructions
- Fiche n°2v : les toitures et la couverture des constructions
- Fiche n° 3v : l'aspect, les matériaux et les couleurs des façades
- Fiche n° 4v : la composition des façades
- Fiche n° 5v : la thermique des constructions anciennes
- Fiche n° 6v : les aménagements extérieurs et les clôtures
- Fiche n° 7v : les plantations en pied de façades



PARTIE 2 - Règlementation  
appliquée aux zones

Faint, illegible text in the lower-left quadrant of the page.

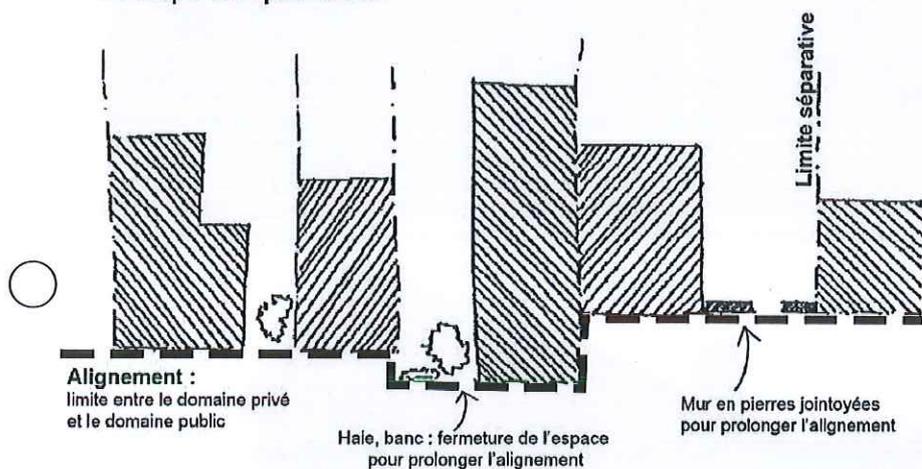
# L'implantation et la volumétrie des constructions

## Caractéristiques locales

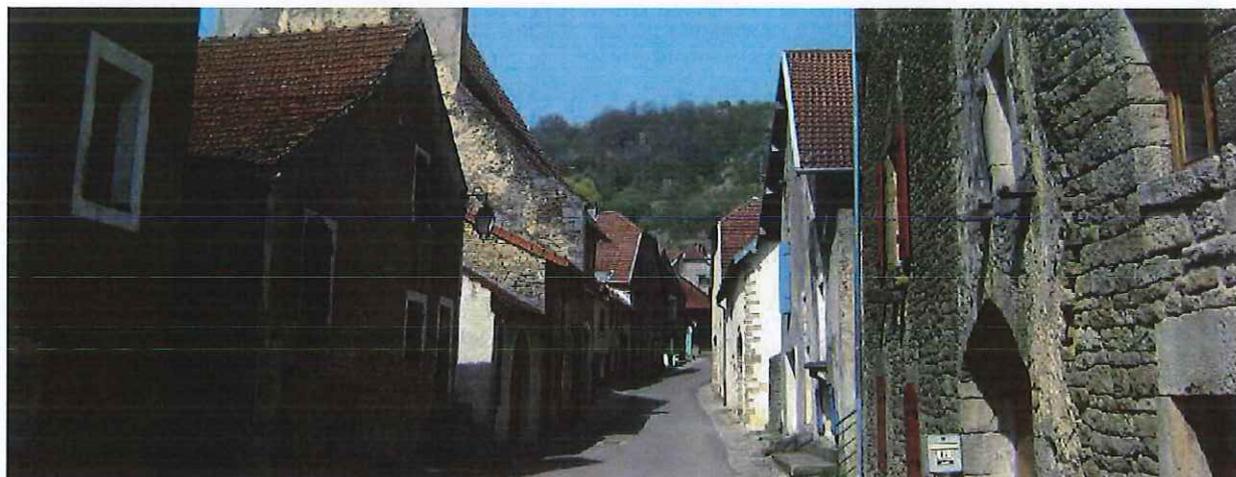
### L'implantation des constructions

Le principe constructif dans Chariez est l'implantation en mitoyenneté et à l'alignement existant. Le plus souvent, cette implantation occupe toute la largeur de la parcelle (implantation sur les deux limites mitoyennes) et vient au contact de la rue (à l'alignement). Cependant, l'alignement de la rue, constitué par la parcellaire, n'est pas rectiligne. L'ambiance générale créée par ces implantations est irrégulière. Même si, les implantations ne se font que de deux manières :

#### Principe d'implantation

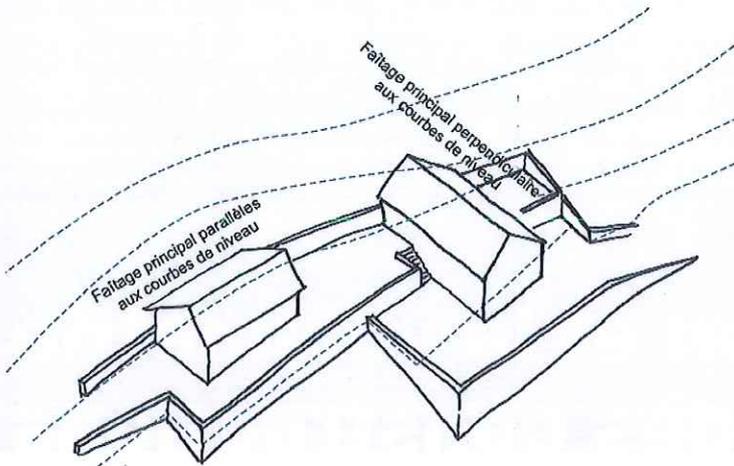


- constructions au faitage du toit parallèles à la rue
  - constructions au faitage du toit perpendiculaires à la rue.
- C'est l'alternance des implantations, parallèles ou perpendiculaires, qui crée l'âme du bourg.



Le caniveau délimite un alignement régulier, mais les constructions, installées en limite parcellaire, s'implantent parfois en retrait, parfois au droit de ce caniveau.

## Caractéristiques locales



Sens des constructions dans la pente

La lecture complexe qui est perçue, dépend du positionnement de la construction sur la parcelle, de la forme de la parcelle, de la volumétrie et de l'inscription des bâtiments dans la pente.

Avec la pente, ces implantations ont induit un modelage de terrain qui démultiplie les situations, et offre une grande variété de configurations : mur de soutènement, terrasse suspendue, volume remblayé ou décaissé... Cette diversité crée toute la richesse du village.

Ces organisations sont l'occasion de ménager des perspectives, des escaliers, des chemins dérobés...Elles contribuent notablement au charme de la commune.

Peu de parcelles restent libres et constructibles au cœur du village.



Les implantations disjointes par rapport aux limites séparatives ou de part et d'autre des trajets, ménagent des percées visuelles intéressantes .



Le sens des constructions est clair et systématique : parallèle ou perpendiculaire à la rue. La pente est gérée par la construction de terrasses.

## Caractéristiques locales

### La volumétrie des constructions

Chariez est composé de bâtiments aux typologies variées qui relatent les usages et les activités du bourg dans l'histoire. Les rues sont principalement bordées de fermes de polyculture, de maisons vigneronnes, de maisons gothiques et de maisons bourgeoises.

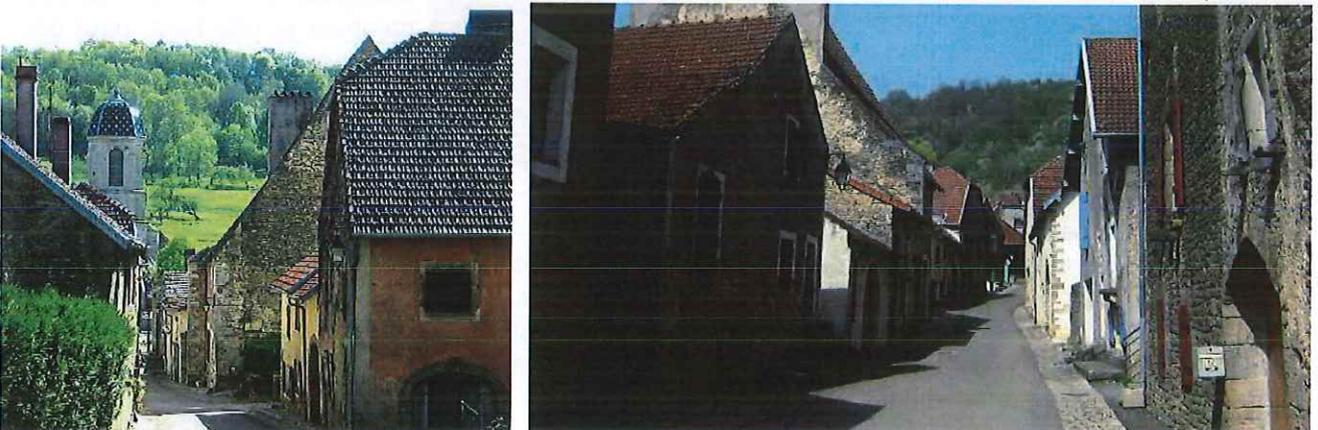
Ces typologies, associées les unes aux autres, forment un bâti diversifié. Les volumétries de plan rectangulaire, ou plus rarement en trapèze, pour suivre les limites parcellaires irrégulières, sont tantôt très élancées (cages d'escalier) tantôt « ramassées » (annexes\*, auvents ajoutés), mais le plus souvent, très compactes. La densité et l'imbrication de ces volumes restituent une harmonie générale.

L'épannelage\* des rues est très hétéroclite : murs pignons, murs gouttereaux\*, niveaux et hauteurs des façades variables... De ces irrégularités, de la variété des constructions mais aussi de l'unicité des matériaux employés naissent une homogénéité qui fait le caractère du Chariez d'aujourd'hui.

Cet épannelage\* traduit bien la diversité des typologies qui se juxtaposent.

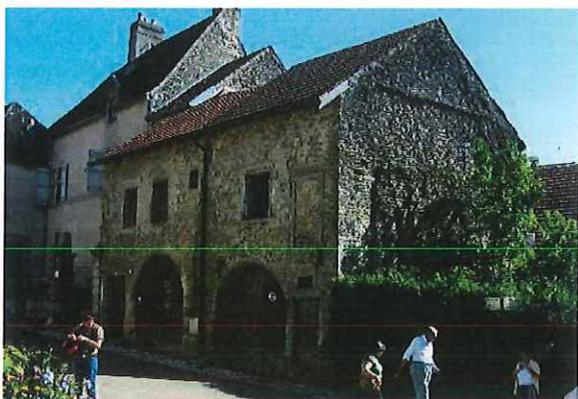


*L'épannelage\* de la rue : des profils et des hauteurs diversifiées qui créent le caractère hétéroclite des rues.*



*L'épannelage\* de la rue : un profil en dents de scie*

## Caractéristiques locales



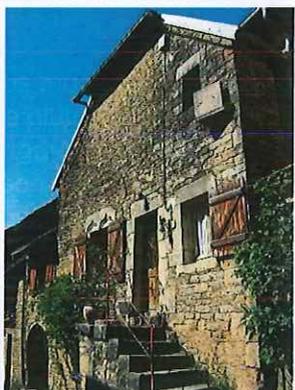
La **ferme de polyculture** présente un volume d'un seul bloc, sous un toit à deux pans, orienté parallèlement à la rue. Sans décrochement, ni toiture compliquée, cette maison fonctionnelle est modeste dans le paysage de la rue.



Autre type de ferme de polyculture représentée dans le village : la **ferme en équerre**.

À Chariez, cette variante ne développe pas de cours, mais l'habitation, organisée en pignon sur rue, témoigne de l'importance de l'habitat par rapport à la partie agricole.

Cette typologie développe des façades plus hautes que la ferme d'un bloc.



La **maison vigneronne** est la plus modeste, mais, dans ses proportions, elle se développe plutôt en hauteur. Elle présente indifféremment son mur gouttereau\* ou son pignon sur la rue. Une partie de son volume est enterré car elle utilise sa cave pour la conservation du vin. Elle est surmontée d'un ou deux étages et d'un grenier. Ainsi, la maison organise son premier niveau au dessus du niveau de la rue et présente, un escalier extérieur en façade.



Enfin Chariez renferme des **maisons bourgeoises, gothiques ou ultérieures, très cossues**, dont le volume, très compact et très haut, peut développer une cour intérieure totalement abritée de la rue.

A Chariez, toutes ces typologies se juxtaposent. Les différentes époques ont laissé les traces de leur mode de construction, créant une masse découpée de toitures diverses, dans leurs hauteurs, leurs orientations et leurs imbrications. C'est dans cette logique que de nouvelles constructions de volumétries différentes s'intègrent parfaitement.



## 1V 1 – L'implantation des constructions :

Les logiques d'implantations des constructions existantes doivent être maintenues.

### Cas général :

A l'image des cas majoritaires de l'existant, les emprises des constructions occupent les implantations sur rue et en limite séparative des constructions préexistantes.

De plus, les constructions (nouvelles, reconstructions et extensions) s'implantent soit :

- avec le faîtage\* principal de la construction perpendiculaire à la rue,
- avec le faîtage\* principal de la construction parallèle à la rue.

### Cas particuliers :

D'autres configurations d'implantations peuvent être mises en place, reprenant les cas particuliers existants, pour prolonger les situations variées du village, notamment :

- En limites séparatives, les retraits sont possibles. Dans ce cas, le recul se limite, préférentiellement à 3m afin de privilégier la densité du bâti.

- Dans le cas de constructions multiples sur une même parcelle, les sens de faîtage\* des constructions sont perpendiculaires les uns par rapport aux autres.



Les orientations des faîtages, tantôt parallèles, tantôt perpendiculaires à la pente et à la rue, définissent une ambiance libre.

- Dans le cas d'implantation de nouvelle construction sur une parcelle non construite initialement, l'implantation respecte les règles définies par le PLU.

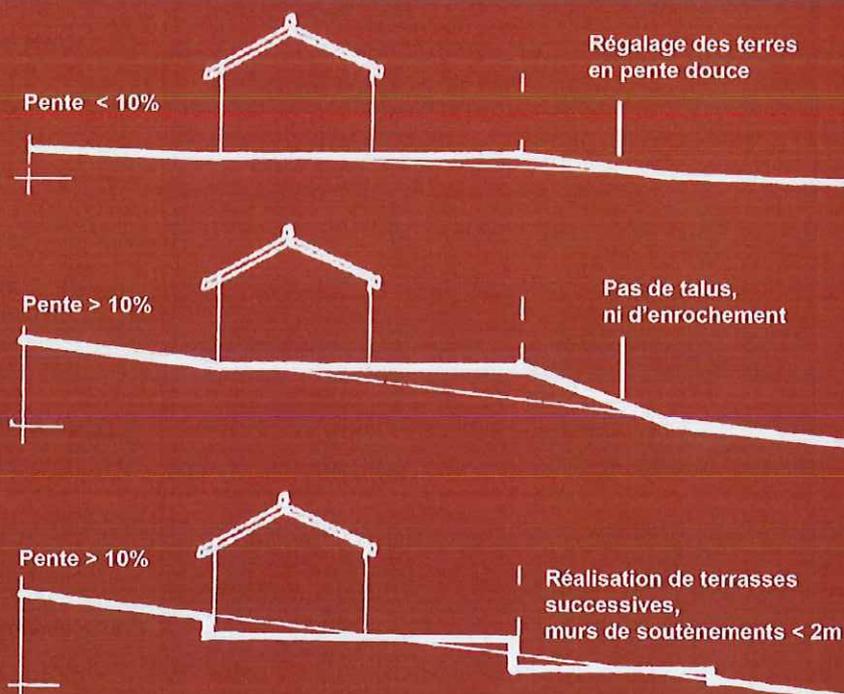
## 1V 2 – L'adaptation des constructions au terrain :

- Selon la pente du terrain, l'adaptation de la construction au dénivelé du terrain s'opère de différentes manières:

- Les enrochements (blocs de dimensions telles, qu'ils nécessitent une mise en oeuvre mécanique exclusive), palissades en béton, blocs superposables en béton, végétalisables ou non, sont interdits.

- Hormis les reconstructions à l'identique, les murs de soutènement des terrasses ne dépassent pas deux mètres de hauteur.

- Les murs de soutènement sont réalisés à l'aide de blocs de pierre calcaire locale, laissés apparents.



## 1V 3 – La volumétrie des constructions :

L'objectif pour toutes nouvelles constructions venant prendre place dans le linéaire de la rue est de préserver le caractère irrégulier de l'épannelage\*.

### Cas général :

- Une réflexion globale sur le gabarit de la nouvelle construction est souhaitée, afin de l'insérer harmonieusement avec ses constructions voisines. Chacune des typologies présentes sur le village peut inspirer la volumétrie de la nouvelle construction.

- La volumétrie est simple, qu'il s'agisse des constructions existantes à modifier ou à créer. La simplicité se définit par le nombre de volumes supplémentaires ajoutés ou retranchés, à partir d'une base constituée d'un parallélépipède surmonté d'une toiture à deux pans.

- Au-delà de deux volumes ajoutés ou retranchés, la volumétrie créée est interdite.

- Pour toute nouvelle extension, ou reconstruction de bâtiments existants, il conviendra d'adapter les proportions au volume général initial.

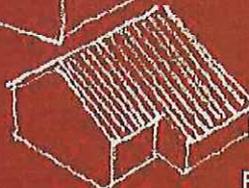
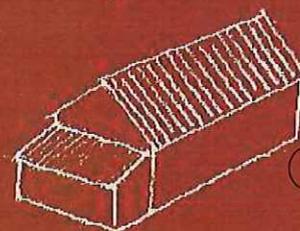
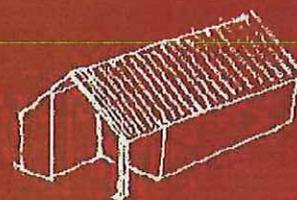
- En façade, les murs se présentant sous la forme de pan coupé oblique (hors toiture) sont interdits.

- Les constructions de plain-pied sont réservées aux annexes\*. Les autres constructions présentent au minimum un niveau sous comble.

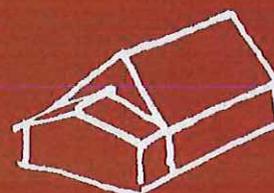
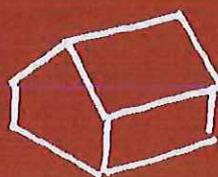
- Lorsque la construction ne présente qu'un niveau sous comble, la façade sur rue présente son pignon.

- Les interventions sur les constructions existantes veilleront à ne pas dénaturer le caractère de la typologie :

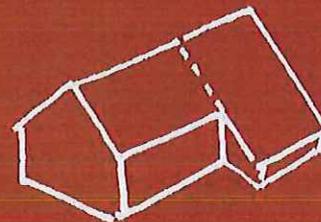
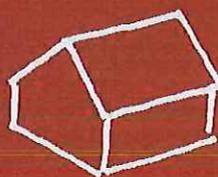
- Les pentes de toit seront prolongées ou reconduites,
- Les extensions présenteront une taille modérée ; pas plus de la moitié de l'emprise au sol du bâtiment initial ;
- La hauteur des extensions ne dépassera pas le bâtiment initial ;
- La rehausse d'une construction n'est possible que dans le cas où son caractère patrimonial est maintenu et/ou élargi.



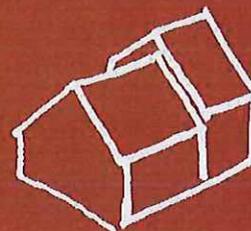
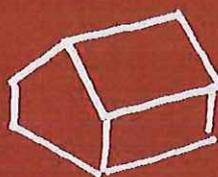
Exemples d'ajout ou de retrait d'un volume sur le volume de base



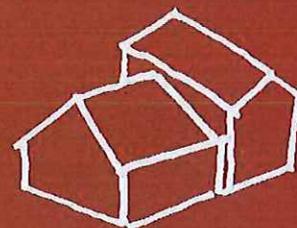
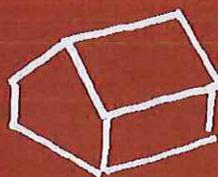
Pas de pente de toit différente par rapport au bâtiment initial



Pas d'extension supérieure à 50% de la surface du bâtiment initial



Pas de rehausse de toit supérieure à 1/3 du bâtiment initial



Pas d'extension plus haute que le bâtiment initial



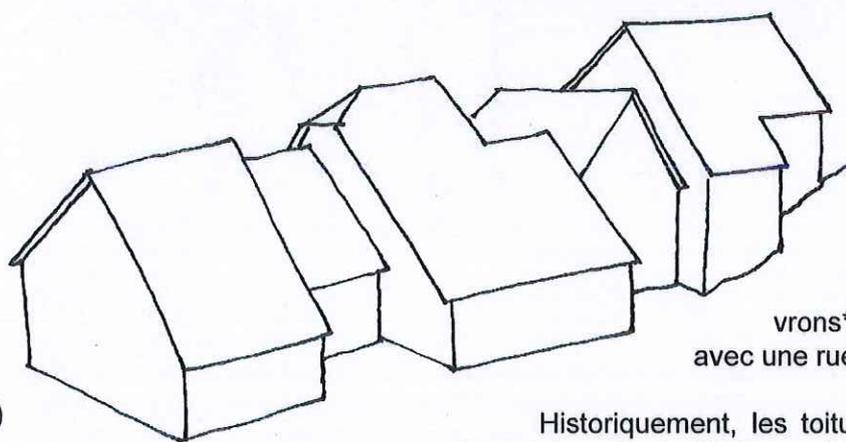




# les toitures et la couverture des constructions

## Caractéristiques locales

Les toitures de Chariez sont généralement à deux pans, d'environ 35° à 50° de pente, avec un faitage parallèle à la rue ou au trajet. Lorsque le bâtiment se situe en angle de rue, la ligne de faitage suit le changement d'orientation en dessinant la forme d'un L. Il existe de nombreuses ruptures dues à la présence de conduits de cheminées, de croupes\* et de façades en mur pignon. Les conduits de cheminées maçonnés avec leur chapeau pare-pluie\* en tuiles, avec de larges volumes saillants, sont très marqués. Ils constituent des ruptures enrichissantes de la toiture.



Les toitures ne sont pas alignées les unes par rapport aux autres, ce qui implique de légers décrochements entre chaque maison, voire entre chaque corps de bâtiments accolés.

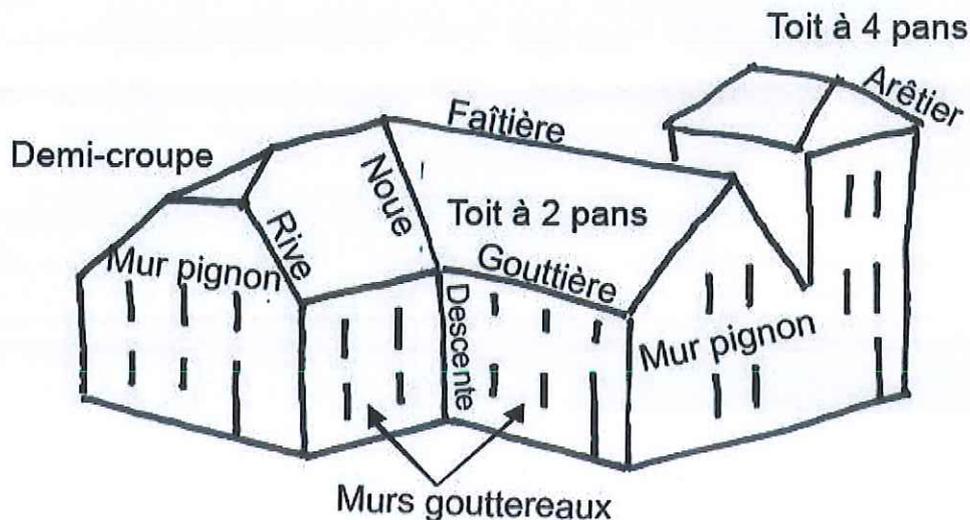
Traditionnellement, les débords de toits sont faibles en murs gouttereaux\*, 30cm maximum, avec les chevrons\* apparents. Les pignons sont travaillés avec une ruellée\* maçonnée.

Les décrochements en toiture sont une caractéristique forte dans l'urbanisme de la commune

Historiquement, les toitures de Chariez étaient couvertes de laves. A partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, la tuile plate, puis, au courant du XX<sup>ème</sup> siècle, la tuile mécanique (en provenance notamment des tuileries de Passavant-la-Rochère) ont complété le panel de matériaux de couverture. Chariez conserve quelques exemples de toitures en laves et en tuiles plates. Il conserve également des charpentes, remarquables par leur section, qui supportaient les lourdes couvertures de laves. Le village se caractérise aujourd'hui par un enchevêtrement de pans couverts de tuiles en terre cuite rouge, bien visibles depuis les coteaux surplombants. Malgré la diversité des orientations et des pentes de toits, l'imbrication forme un ensemble dense et homogène dans ses volumes, matériaux et couleurs.



La toiture à deux pans réguliers est la forme de toit que l'on retrouve le plus. Quelques demi-croupes\*, assez peu de lucarnes\* et plus exceptionnellement des fenêtres de toits complètent ce paysage de toitures homogènes.



Pour bien comprendre les prescriptions, sont recensées sur ce schéma, les termes et le vocabulaire des différentes parties et formes de toits

## Prescriptions

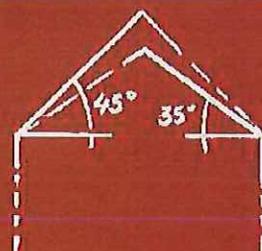
### 2V 1 - Forme de toiture

#### Cas général :

La forme des toitures préserve les caractéristiques présentes sur Chariez, avec :

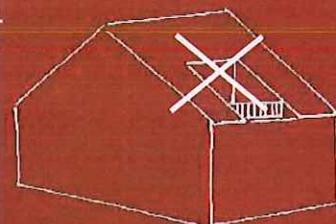
- deux pans de toits, rassemblés par une faîtière plus haute que les gouttières ;
- une faîtière soit parallèle, soit perpendiculaire à la rue qui longe la construction ;
- une pente de toit comprise entre 35° et 45°.

- une adaptation au volume de la construction. Ainsi, les rives\*, les faîtières\*, les arêtiers et les pans de toit épousent les irrégularités de la charpente et du bâtiment.



#### Cas particuliers :

- La couverture des annexes\* peut être à un pan si elles sont accolées au bâtiment principal.
- Si la pente de toit préexistante est plus importante que la pente prescrite ci-dessus, elle sera reprise à l'identique.
- Les croupes\* ou demi-croupes\*, les lucarnes\* rampantes, les jacobines, les capucines et les gerbières sont autorisées, à conditions qu'ils intègrent un projet global des façades.
- Les terrasse et autres volumes rentrants en toiture sont interdits (schéma ci-contre).



### 2V 2 - Matériaux de couverture

#### Cas général :

La couverture des toits est constituée soit :

- de laves de calcaires ou
- de tuiles en terre cuite de couleur rouge vieillie, avec des tuiles :
  - mécaniques, losangées ou à doubles côtes, avec une densité minimale de 14 tuiles au m<sup>2</sup> ;
  - ou plates, avec une densité minimale de 60 tuiles au m<sup>2</sup>.

Les détails de mise en œuvre de la couverture s'inspireront des dispositions et techniques traditionnelles de la construction, à savoir :

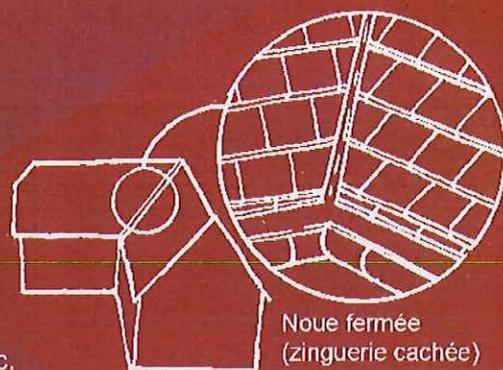
- Les tuiles faîtières et les arêtiers seront soit scellées au mortier de chaux, soit réalisés avec une bande de zinc.

## 2V 2 - Matériaux de couverture (suite)

- Les rives des pignons seront réalisées soit :
  - à l'aide de planche de bois couverte de zinc mat, tout en conservant la finesse d'origine (environ 20-25 cm);
  - ruellées\* au mortier de chaux;
  - scellées au mortier de chaux formant dévirure.
- Les sous-faces de toit seront en bois peint de teinte brun foncé.

### Cas particuliers :

- Les noues sont fermées : elles ne laissent pas apparaître le zinc. (schéma ci-dessus)



## 2V 3 - Débords de toiture

### Cas général :

- En mur gouttereau\*, les débords de toit :
  - maintiennent les chevrons\* apparents, non habillés ou coffrés.
  - ont une projection au sol qui ne peut être supérieure à 30cm.
- En mur pignon, les rives\* ne présentent :
  - ni débord,
  - ni rabat.

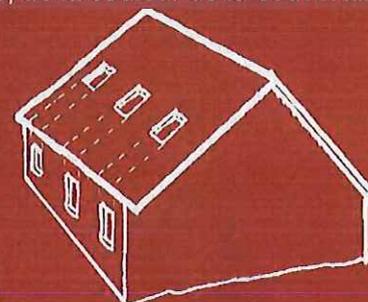
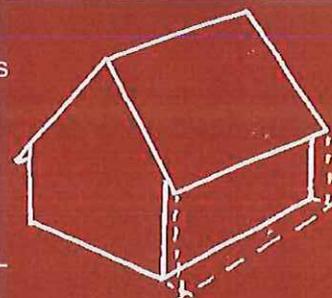


### Cas particuliers :

- Si des rives\* avec abouts\* et fronton en terre cuite anciens préexistent, ils doivent être conservés.

## 2V 4 - Détails particuliers

- Les cheminées anciennes sont conservées et restaurées. En cas d'installation d'une nouvelle cheminée, elle sera :
  - maçonnée, éventuellement gainée par une tôle métallique mat de faible largeur ;
  - ou, si elles sont implantées en de nouveaux endroits du toit, discrètes, de la couleur de la couverture.
- Les fenêtres de toit doivent
  - être encastrées,
  - être implantées de manière ordonnancée\*,
  - reprendre les alignements en façades antérieures\*,
  - présenter une dimension maximale de 0,80x1,00 mètre.
- Les éléments techniques (boîtiers, antennes, paraboles, aérations, éoliennes intégrées...) sont autorisés en toiture uniquement s'ils sont intégrés et invisibles depuis l'espace public, aussi bien depuis les rues et trajés que depuis les points de vue entourant le village.



Ordonnancement\* des fenêtres de toit

- Les panneaux solaires\* ne sont autorisés que s'ils s'implantent sur une annexe, qu'ils sont intégrés au plan de la toiture et qu'ils prolongent la composition et l'ordonnancement des ouvertures (cf schéma sur l'ordonnancement des fenêtres de toit). En l'absence d'ouverture en façade, leur implantation respectera une pose horizontale en partie basse de la toiture, à 3 rangs de tuiles de la gouttière, avec finition mat et mono cristallin.

## Pour aller plus loin...



1



1



2

Le **remploi** des tuiles anciennes (1) ou des laves (2) participe à la qualité patrimoniale et à l'authenticité du bâtiment.

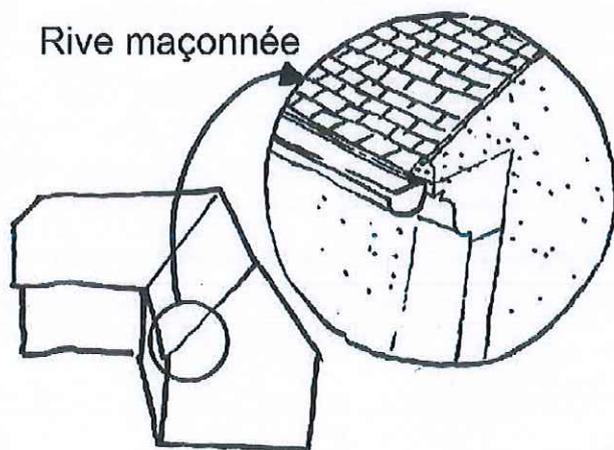
Lors de la réfection d'une toiture, il est possible de panacher les tuiles anciennes avec des tuiles neuves pour reconstituer un pan de toit.

Les tuiles anciennes ou les laves peuvent également être utilisées pour des toitures de plus petites dimensions comme celles d'une annexe\* ou d'un auvent.

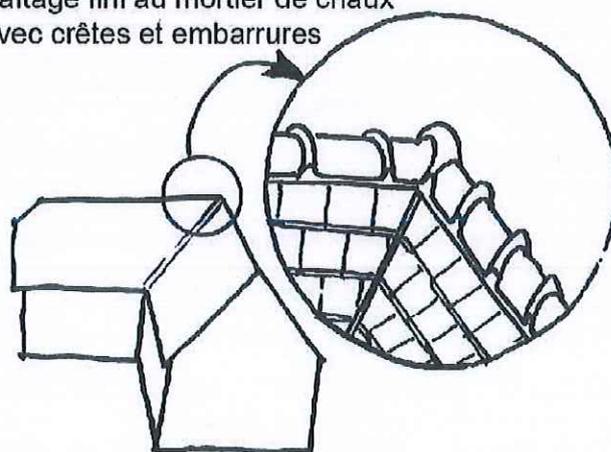
Les **charpentes anciennes** présentent des sections et une qualité de bois, qui se retrouvent aujourd'hui difficilement dans le commerce.

Lors de travaux de couverture, il est recommandé de réparer les pièces de bois abîmées ou de les consolider plutôt que de procéder à la dépose de l'ensemble de la charpente.

*Pour assurer la conservation de l'identité du village, les détails de finition maçonnée des rives\* et des faitages\* sont reproduits ci-dessous*

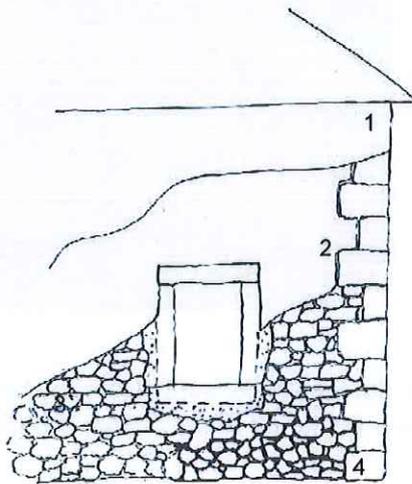


Faitage fini au mortier de chaux avec crêtes et embarrures



# L'aspect, les matériaux et les couleurs des façades

## Caractéristiques locales



- 1 - Enduit à joints vifs
- 2 - Enduit beurré\*
- 3 - Enduit de rejointoiement à pierre vue\*
- 4 - Rejointoiement à joint creux



### Les couleurs et l'aspect des revêtements de façades

Chariez se pare de couleurs chaudes, essentiellement marquées par la terre cuite des toitures et la roche calcaire que l'on retrouve dans les pierres des murs.

La cohérence et l'identité de Chariez tiennent en grande partie à cet emploi de manière continue au fil des siècles du calcaire de teinte ocre jaune, issu des gisements de la commune. Il est utilisé en tant que moellons, pierres de taille ou laves pour les constructions, les murets, les caniveaux... Il en résulte une grande unité de texture et de couleur dans le village, et un lien fort entre le village et les roches affleurantes le dominant.

Beaucoup de façades et de murs de clôture maintiennent la pierre apparente. Elle constitue des surfaces homogènes qui varient également d'un mur à l'autre, et se déclinent dans un camaïeu de beige, de sable, d'orangé et de gris chaud.

Selon l'appareillage et le type d'enduit\*, le relief présent sur la façade assombrit plus ou moins l'apparence des murs. Certaines pierres se sont patinées, ont accroché la poussière avec le temps et se sont foncées.

Traditionnellement à joints vifs ou beurrés\*, les enduits\* des façades étaient systématiques, pour protéger la maçonnerie des intempéries.

De nombreux enduits\* se sont détériorés, laissant apparaître les moellons. Quelques murs ont été rejointoyés à joints creux, laissant toutefois les pierres gélives sans protection.

Les enduits\* existants présentent des finitions\* diverses, en fonction des outils utilisés aux différentes époques de construction. On rencontre le plus souvent les finitions\* lissées, talochées fin, brossées (ou grattées) et jetées (à la tyrolienne).

Les enduits\* les plus anciens sont composés de sables locaux, mélangés à de la chaux. Leur couleur est donnée par celle du sable.

## Caractéristiques locales

Au XIX<sup>e</sup> siècle, sur les maisons les plus cossues, des pigments minéraux (oxydes de fer, sulfate de cuivre, argile verte,...) ont été utilisés.

De nouvelles couleurs telles que le vert amande, le rouge-sang, le jaune vif ou le rose ont été possibles.

Aujourd'hui ces couleurs se sont atténuées et ne sont visibles que partiellement, se fondant harmonieusement dans le camaïeu de beige.



*Les enduits\* anciens, pigmentés par des minéraux colorent les façades en vert, en brun et en rose.*



Les touches de couleurs plus saturées\*, portées, par exemple, sur les volets, sont discrètes. Sur les huisseries\* des baies, on retrouve principalement, des bois peints en blanc cassé, en gris clair ou en crème légèrement teintés de vert ou de bleu.

L'impact des éléments de décor et des ferronneries est faible dans la colorimétrie générale du paysage, car ils sont de petite taille et leurs couleurs sont rabattues\*.

Bien que timides, ces couleurs, de tendance froide le plus souvent, contrastent avec les tonalités plus chaudes des constructions.



*Ci dessus : les volets et les menuiseries sont l'occasion de donner de la couleur au village, par de fines touches, sans le dénaturer.*

Les exemples de bardages métalliques ou de bois sont rares et récents. On les trouve ponctuellement sur les bâtiments d'exploitation agricole. Ils sont laissés dans la couleur brute de leur matériau.

# Caractéristiques locales

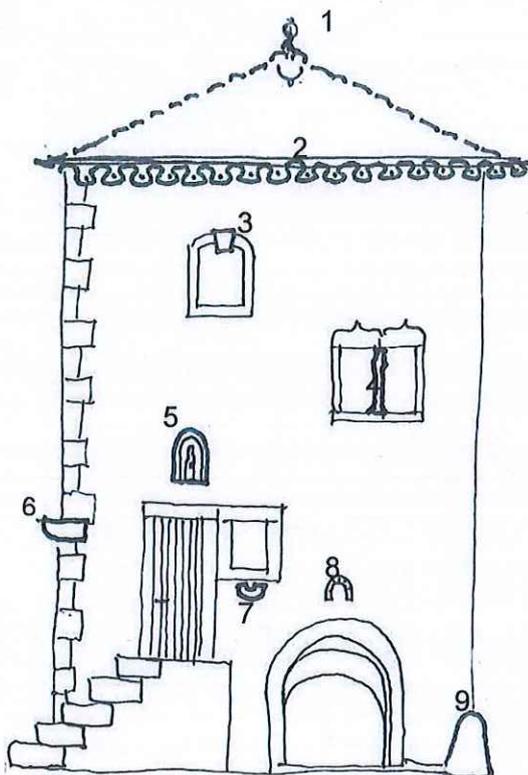
## Les décors et modénatures\*

Attestant de l'importance de Chariez au Moyen-Age et à l'époque moderne, de nombreuses façades s'organisent avec soin :

- des niveaux soulignés par des bandeaux ou des corniches\* moulurées ;
- des ouvertures avec des encadrements\* en pierre de taille sculptés finement (baies à meneau\*, à croisés\*, arcs brisés, en accolade, trilobés, moulurés, avec agrafe\*...);
- quelques niches avec leurs statuettes ;
- quelques gravures ornant la façade (date portée, croix...);
- des tours d'escaliers en demi hors-œuvre ;
- les traces des anciennes fortifications du village intégrées dans le tissu bâti, telles que rempart, tour, parement, escalier du Gradion.



D'autres éléments en pierre de taille moins impressionnants ou ornementaux sont tout aussi intéressants et déterminants dans l'identité et la qualité de chaque construction : les chaînes d'angles, les soubassements, les corbeaux\*, les balcons, les escaliers extérieurs...



Quelques autres rappels des activités ou des pratiques anciennes sont visibles en façade : nichoir\* ou pierre d'envol\*, gouttière de pierres à eau, cadran solaire, fer à cheval\*, chasse-roue\*, outil...

Les épis de faîtage\*, les rives\* en céramique et les lambrequins\* apportent un aspect plus urbain et bourgeois aux bâtiments.

- |                        |                     |                   |
|------------------------|---------------------|-------------------|
| 1 - Epi de faîtage*    | 4 - Meneau* sculpté | 7 - Pierre à eau* |
| 2 - Lambrequin*        | 5 - Niche           | 8 - Fer à cheval* |
| 3 - Clé de voûte datée | 6 - Corbeau*        | 9 - Chasse roue*  |

## 3V 1 – L'aspect des façades :

### Cas général :

- Pour préserver l'aspect des façades existantes, doivent être conservés et laissés apparents :
  - les irrégularités existantes des murs,
  - les éléments constituant l'ancien rempart,
  - les pierres de taille : encadrements\* des ouvertures, les soubassements, les escaliers, les chaînes d'angle régulières, les modénatures\* et les décors,
  - les murs enduits avec leurs finitions\* existantes.
- Pour préserver l'aspect des façades existantes, ne doivent pas être laissés bruts ou apparents :
  - les chaînes d'angle et encadrements\* non réguliers en moellons,
  - les matériaux contemporains (parpaings, briques, linteaux\* béton,...),
  - les éléments techniques (boîtiers, boîtes aux lettres, coffrets électriques, antennes, fils électriques, paraboles, panneaux solaires\*, aérations, éoliennes intégrés,...) sauf s'ils sont soigneusement intégrés (éventuellement habillés) ou invisibles depuis l'espace public, aussi bien depuis les rues et trajés que depuis les points de vue entourant le village.
- La réfection d'enduits\* :
  - se fait à l'aide d'enduits\* à la chaux, teintés dans la masse,
  - présente une finition\* grattée, talochée, lissée, ou, ponctuellement à la tyrolienne,
  - les angles et chants sont réalisés dans les mêmes matériaux que le revêtement (pas de baguettes ou de lames de raccords visibles),
  - vient à fleur de la pierre de taille sans former de bourrelet.



- Sont interdits :
  - Les imitations de matériaux et de décors traditionnels (matériaux composites, enduits\* organiques,...), les faux encadrements\* de baies, les fausses pierres de taille, les peintures caricaturant les mises en œuvre traditionnelles,
  - L'isolation par l'extérieur des façades en pierre (murs en moellons, murs en pierre de taille) et celles qui présentent des décors,
  - L'isolation par l'extérieur des façades formant des décrochements par rapport à l'alignement,

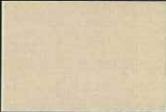
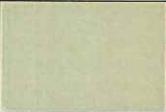
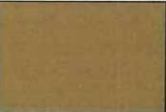
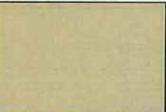
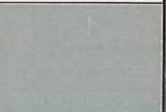
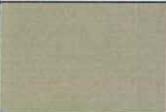
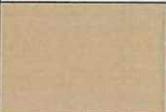
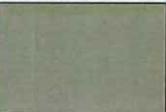
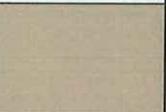
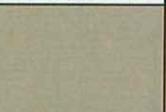
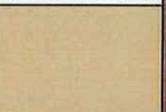
### Cas particuliers :

- Les bardages sont autorisés uniquement sur les édifices agricoles (anciennes granges et engrangements actuels). Les planches sont :
  - en bois non traité de classe 3 ou 4 ou en bois rétifé ou en bois autoclavé,
  - laissées au naturel (bois brut ou traité incolore).
  - posées verticalement
  - de finitions\* soignées.

## 3V 2 – Les couleurs des façades :

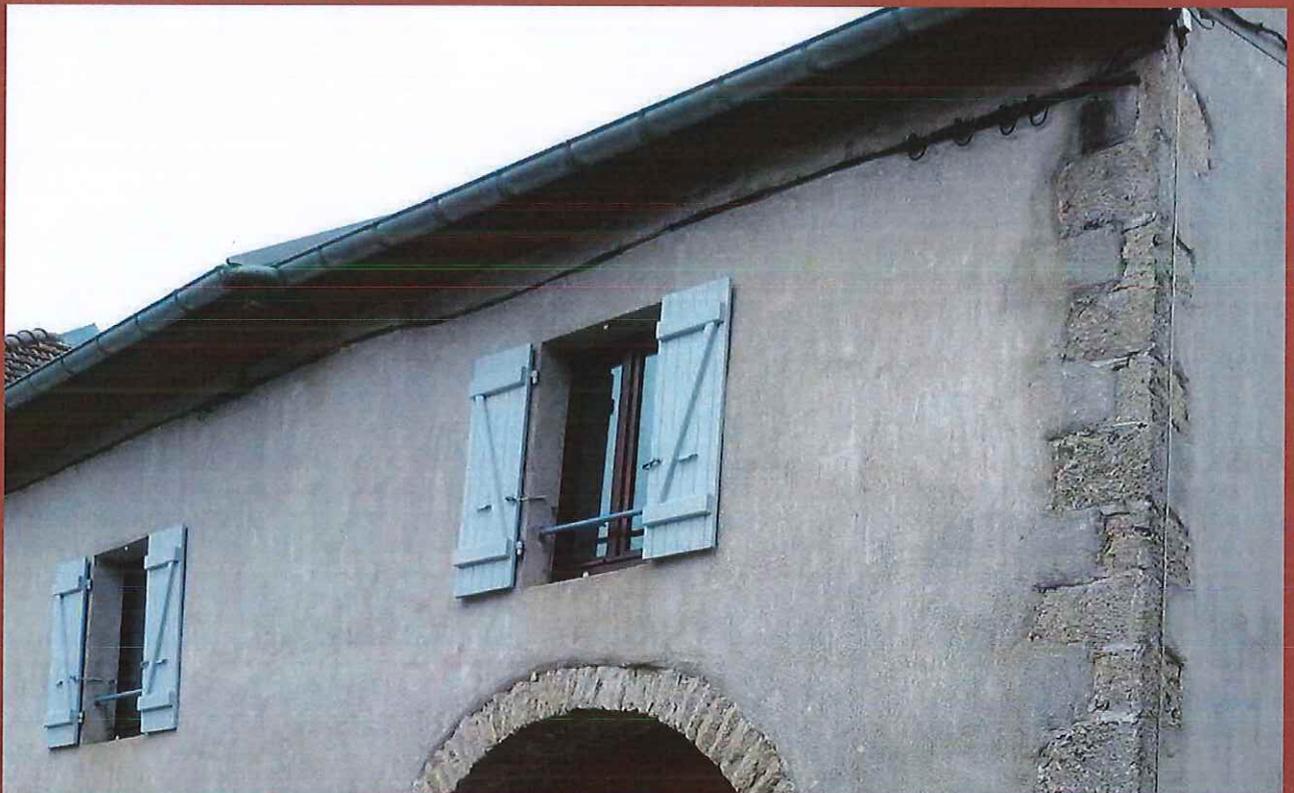
• Les peintures, badigeons, enduits\* se déclinent sous les références données dans le tableau ci-dessous.

- Sont interdits :
  - la démarcation colorée d'un soubassement,
  - l'imitation peinte de faux encadrements\* de baies,
  - les lasures ou vernis colorés,

Eléments à colorer	Références et coloris des nuances proposées					
Façade et mur de cloture enduits						
	NCS S 1010-Y10R	NCS S 1010-Y30R	NCS S 1010-G90Y	NCS S 3030-Y20R	NCS S 1515-Y10R	NCS S 2005-G90Y
						
	NCS S 2010-Y20R	NCS S 1020-Y30R	NCS S 3010-Y20R	NCS S 2010-Y30R	NCS S 2020-Y10R	NCS S 1515-Y20R

• Les menuiseries (portes, fenêtres, volets) sont toutes peintes dans la même couleur. Le nuancier des menuiseries est à consulter dans la fiche 4v.

• Pour les parements à pierre apparentes, les joints seront d'une teinte approchant celle de la pierre et réglés à fleur (non beurrés\*).



## 3V 3 – Les décors et modénatures\* :

• Les modénatures\* et éléments de décor spécifiques existants doivent être conservés in situ :

- bandeaux, corniches\*, sculptures, agrafes\*, corbeaux\*, lambrequins\*, épis de faîtage\*, nichoirs\*, pierres d'envol\*, gouttières de pierre à eau\*, cadrans solaire, fers à cheval\*, chasse-roues\* ...

- Les éléments indiquant le nom de l'édifice, du commanditaire ou la date de construction (pierre de fondation\*, monogramme\*, symbole gravé,...).

• La création de nouveaux décors ou modénatures\*, marquises\*, escaliers, balcons, ou tout autre élément en saillie... en façade antérieure\* est interdite, sauf si il est attesté qu'ils ont préexisté.

Dans ce cas, ils doivent respecter l'organisation de la façade et ne pas rompre ou détruire les modénatures et décors existants.



Gouttière de la pierre à eau sous la baie de la cuisine



Niche datée avec statuette



Pierres d'encadrement\* décalées



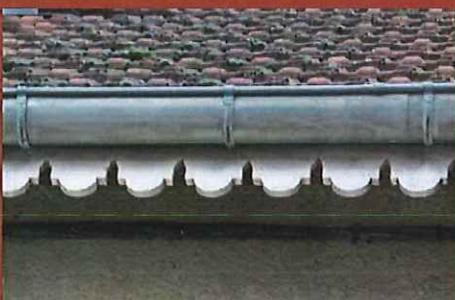
Anciens rempart et tour inclus dans une habitation



Cadrans solaire daté de 1842



Lindeau daté servant de pierre de fondation



Lambrequin sous la toiture



Chasse-roue



Lindeau daté

### Les couleurs et l'aspect des revêtements de façades

- Les anciens enduits\* sont prioritairement conservés. Ils sont remplacés ponctuellement sur les parties détériorées ou manquantes. Cette réparation ponctuelle est privilégiée à la réparation totale car elle est plus pérenne et moins coûteuse.

- Les enduits\* peuvent être conçus en utilisant le sable local afin de s'accorder avec la couleur des constructions anciennes et des rochers affleurants dans le paysage.

- Les façades des habitations en moellons, sur rue, sont prioritairement protégées par un enduit\*. A défaut, elles sont rejointoyées à pierre vue\*.

- En cas de rehausse ou d'extension d'une construction existante enduite, la maçonnerie créée est réalisée en moellons de pierre pour conserver les irrégularités caractéristiques de cette maçonnerie. La mise en œuvre s'apparente aux maçonneries traditionnelles du village : lits de pose horizontaux, module de moellons, épaisseur des joints...

- Pour les appentis et annexes\* de jardin, on privilégiera le emploi de pierres de taille et moellons anciens, de poutres de bois pour les linteaux\*. Les façades ne sont pas nécessairement enduites mais leur rejointoiement (à joints creux ou à pierre vue\*) est nécessaire pour leur maintien.

- De préférence, les dessous de toit sont en bois naturel, non traités, non peints.

- Les murs de clôture, lorsqu'ils sont enduits, reprennent les mêmes couleurs et les mêmes finitions\* que les murs des façades de la construction.

- Les clôtures en bois maintiennent la couleur naturelle de l'essence. Si elles doivent être peintes, la teinte sera choisie parmi les couleurs autorisées dans le nuancier pour les menuiseries/volets (fiche 4v).



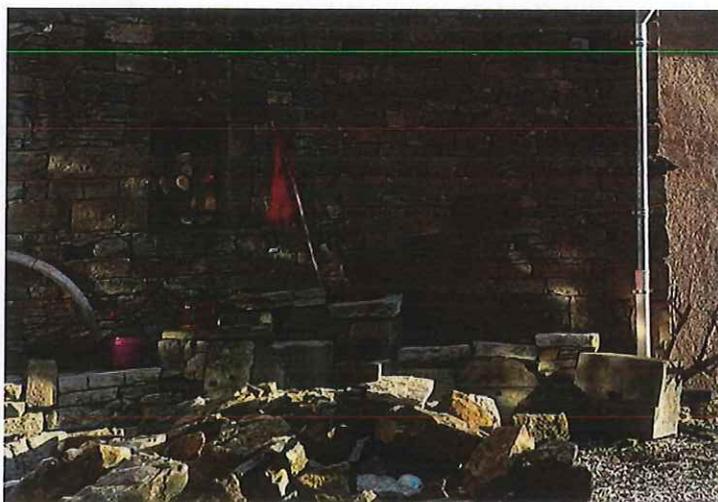
*La réparation ponctuelle de l'enduit est préférée à la réparation complète de la façade : elle maintient le caractère ancien du mur.*



*Les dessous de toit sont maintenus en bois naturel, non teinté, non peint.*

Les décors et modénatures\*

- En cas de déconstruction, les modénatures\* et décors, notamment les pierres de taille sculptées ou non seront conservés (en sécurité), en vue de leur emploi.



- L'ancrage des éléments décoratifs mobiles (statues, nichoirs\*, cadrans solaires...) sera assuré pour éviter les éventuels vols ou chutes.



# La composition des façades

## Caractéristiques locales



Façade avec une composition irrégulière

Jusqu'au début du 20e siècle, toutes les ouvertures sont plus hautes que larges, et leurs encadrements\* sont en pierre de taille, parfois en bois pour les constructions les plus modestes.

Les plus récentes sont de module carré voire plus larges que hautes, et en ciment ou en briques.

Les édifices cossus, telles que les maisons bourgeoises (maison Espagnole, mairie, presbytère,...) possèdent des façades homogènes, où les baies sont de même type, de même taille, alignées les unes par rapport aux autres.

A l'inverse, les ouvertures des maisons vigneronnes ne sont pas ordonnancées\*, elles ont été conçues en fonction des besoins de lumière ou de circulation. Ces décalages et ruptures sont renforcés par la faible prise en compte des alignements préexistants lors de la création d'une nouvelle baie.

Leur forme et leur taille varient également en fonction de l'époque, et du soin apporté à la construction.

La même variété est visible pour les portes piétonnes.



Façade avec une composition régulière, ordonnancée.

La plupart des portes charretières possède un encadrement\* de pierre de taille en plein cintre, avec ou sans chanfrein, et les portes de cave sont souvent abritées sous plusieurs arcs successifs.

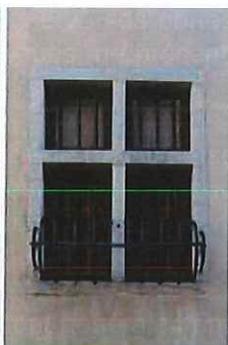
On peut également mettre en avant la présence de nombreux jours rectangulaires ou ovales (œil de bœuf) qui éclairent la cuisine, les escaliers, la cave ou les combles, et qui sont autant de ruptures discrètes de l'organisation de la façade.

Les encadrements\* de portes ou de fenêtres constitués de moellons ont vocation à être enduits, à l'inverse de ceux en pierre de taille qui restent apparents.

## Caractéristiques locales



Baie gothique



Baie Renaissance

Un certain nombre d'ouvertures a conservé ses portes et ses fenêtres anciennes, qui selon les époques, ne présentent pas les mêmes formes, menuiseries, décors ou volets.

Aux époques médiévale et renaissance, le travail de sculpture est important dans l'encadrement\* des baies. Les ouvertures sont fermées par des vitrages de petite taille serts de métal, et par des panneaux de bois intérieurs.

Au 17e siècle, les menuiseries délimitent généralement de petits carreaux de verre, mais toujours sans volets extérieurs.



Baie 17e siècle



Baie 18e siècle

Aux 18e et 19e siècles, les petits bois\* encadrent des carreaux de verre plus importants : 4 à 6 carreaux en fonction de la taille de la fenêtre. Un ou deux volets battants de bois extérieurs sont fixés sur l'encadrement\* en pierre.

Les jours carrés ou ovales (œil de bœuf) sont fermés d'une simple vitre, sans volet, éventuellement sécurisés par un barreau de fer.

A partir 19e siècle, se développent les portes avec des parties vitrées (ajourées ou avec une imposte\*). Auparavant, elles étaient entièrement en bois, avec des planches horizontales, verticales ou formant un décor de chevrons. Les portes de granges sont généralement simplement percées de petits jours décoratifs (cœur, carreau, goutte,...).



Baie 19e siècle



Baie début 20e siècle

A partir du milieu du 20e siècle, on voit apparaître de grandes baies entièrement vitrées. Des volets battants à écharpe\* et des volets roulants ont été installés mais leur facture, non traditionnelle, nuit à la lecture de ces façades.

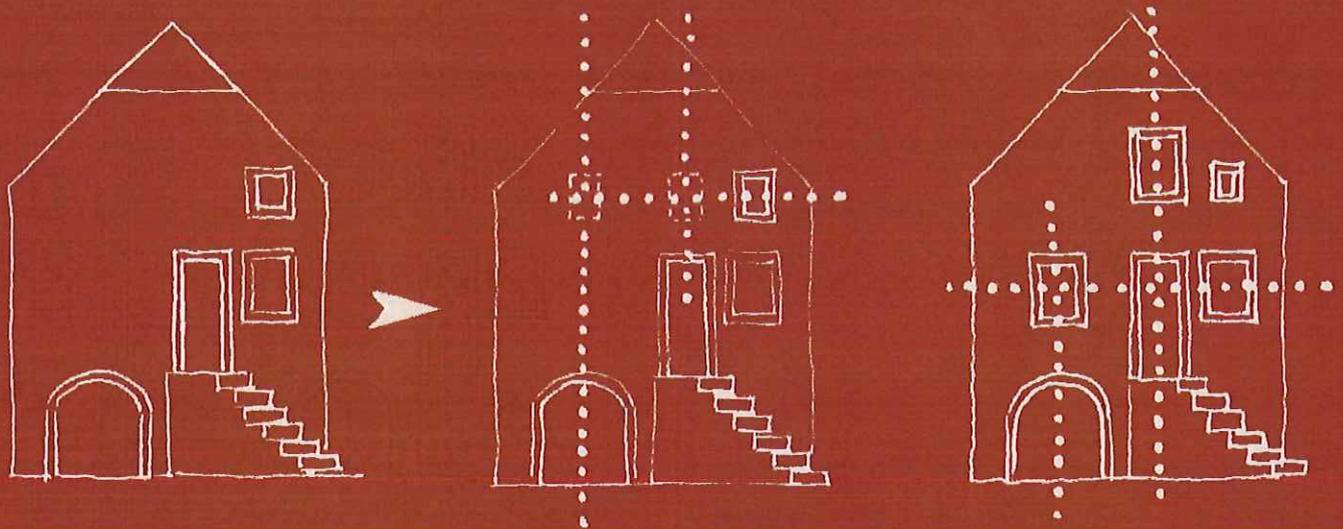


*Souvent les baies ont été modifiées à plusieurs reprises au cours du temps : cette baie gothique avec un linteau sculpté en accolade a perdu sa croisée\* ; on y a ajouté des persiennes à l'extérieur...*

## 4V 1 – Organisation des ouvertures des constructions existantes :

### Cas général :

- Les huisseries\* et menuiseries d'origine ou anciennes (fenêtres, portes, volets) en bois sont à entretenir et maintenir en place. Leur dépose sera à justifier lors de leur demande de remplacement.
- Les nouvelles ouvertures :
  - respectent la composition de la façade (voir schéma),



*Façade initiale et deux possibilités de création d'ouvertures avec les axes de composition à respecter*

- reprennent le gabarit (dimensions et forme) d'une baie existante
- produisent un ordonnancement\* en cas d'ouvertures créées sur un mur aveugle.
- Le déplacement d'ouvertures existantes :
  - respectent la composition de la façade (idem : voir schéma),
  - conservent la forme et les matériaux de l'ouverture pré-existante.

Les fenêtres en bandeaux horizontaux (plus larges que hautes) sont interdites.

### Cas particuliers :

- Une nouvelle baie dont les dimensions sont inférieures à 50cm de largeur ou de hauteur (jour rectangulaire ou œil de bœuf) est autorisée et peut ne pas respecter les alignements des ouvertures existantes.

## 4V 2 – Organisation des ouvertures des constructions neuves :

- La composition des façades des nouvelles constructions s'inspirera de celle des façades existantes sur le village, sans pour autant les plagier. En particulier, elle s'inspirera :
  - des rapports de surface «plein/vide» ;
  - des rapports de surfaces propres aux matériaux;
  - des proportions des baies plus hautes que larges;
  - des effets d'encadrement\* présents autour des baies.

## 4V 3 – Matériaux constitutifs des ouvertures des constructions existantes :

### Cas général :

- Les matériaux des ouvertures sont :
  - le bois peint pour les huisseries\*, menuiseries, volets et portes (piétonnes, de grange, de cave) et les garde-corps ajourés,
  - le PVC teinté gris clair ou l'aluminium laqué pour les huisseries\* et menuiseries, choisi dans le nuancier ci-après, si le matériau retenu répond aux épaisseurs maximales définies pour les bâtis (cf § suivant),
  - le verre transparent, non réfléchissant pour les parties vitrées,
  - le métal pour les garde-corps ajourés uniquement
  - la pierre de taille pour les encadrements\*. Ils sont apparents, ni peints ni enduits.

### Cas particuliers :

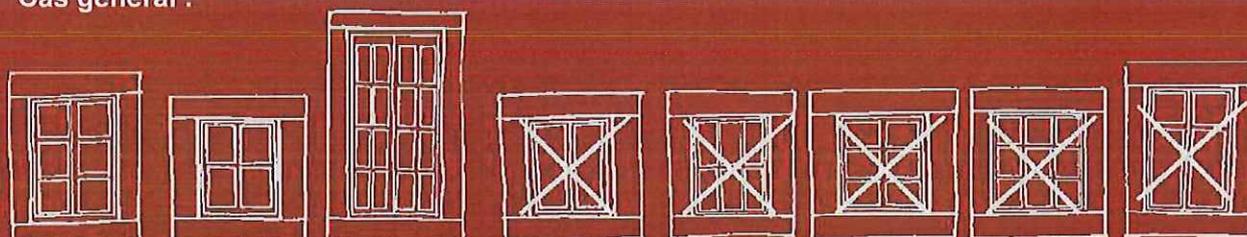
- Les matériaux suivants peuvent être employés :
  - le béton préfabriqué texturé pour les encadrements\* recouverts par l'enduit\*,
  - le bois pour les linteaux\* des appentis, des annexes\* de jardin et des édifices agricoles, uniquement.

## 4V 4 – Matériaux constitutifs des ouvertures des constructions neuves :

- Les matériaux des ouvertures des constructions neuves sont :
  - le bois peint pour les huisseries\*, menuiseries, volets, portes (piétonnes, de grange, de cave) et les garde-corps ajourés,
  - le PVC teinté gris clair ou l'aluminium laqué pour les huisseries\* des menuiseries, choisi dans le nuancier ci-après, si le matériau retenu répond aux épaisseurs maximales définies pour les bâtis (cf § suivant),
  - le verre transparent, non réfléchissant pour les parties vitrées,
  - le métal pour les garde-corps ajourés uniquement.

## 4V 5 – Composition des menuiseries des constructions existantes :

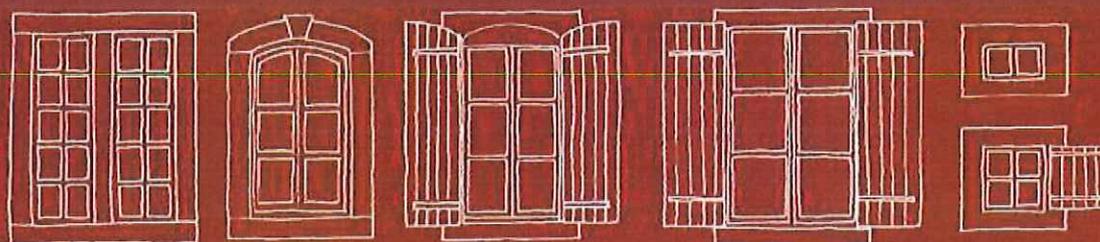
### Cas général :



Dispositions recommandées et déconseillées des petits bois\* délimitant les carreaux en fonction de la forme de la fenêtre.

- Le dessin de la menuiserie (fenêtres, portes, ...) reprend le modèle d'un des schémas ci-dessus.
- Les bâtis des fenêtres sont :
  - adaptés à la forme de l'encadrement\*,
  - placés dans l'ouverture (en feuillure\* ou en tableau),
  - composés de montants vus extérieurement sur une largeur maximale de 5cm et de petits bois\* de 25mm.
  - découpés par des petits bois\* placés à l'extérieur.

- Les volets sont adaptés à la forme de la fenêtre (Ils suivent l'arc de l'encadrement\* pour les linteaux\* segmentaires par exemple). Ils sont en planches verticales de bois, à barres de bois ou pentures\* métalliques, avec ou sans persiennes.
- Les volets battants à écharpe\* et les volets roulants extérieurs sont interdits.



Les baies anciennes n'ont pas de volets extérieurs

Les volets battants ferment les fenêtres et les baies supérieures à 75cm de côté

## Cas particuliers :

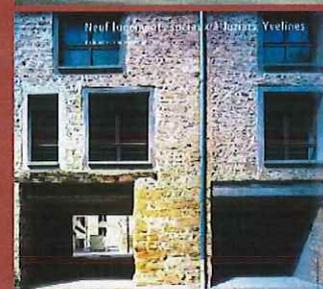
- Les volets sont interdits sur les ouvertures anciennes (encadrement\* sculpté, fenêtre gothique et renaissance, fenêtre à meneau\*, etc...) .
- Les jours (rectangulaires ou œil de bœuf) de taille inférieure à 75 cm de largeur ou de hauteur sont fermés d'une vitre, sans volet extérieur, éventuellement avec un ou deux barreaux de fer verticaux.

## 4V 6 – Composition des menuiseries des constructions neuves :

- Hormis les grands vitrages résolument contemporains, les menuiseries présentent un dessin en harmonie avec l'esprit des baies existantes sur les façades anciennes du village.
- Les volets battants à écharpe\* et les caissons apparents des volets roulants sont interdits.

## 4V 7 - Couleurs des volets, menuiseries et ferronneries

- Les menuiseries, volets et portes sont peints.
- Les portes d'entrée et de grange présentent des teintes assorties ou dans un camaïeu plus foncé que les fenêtres (cf : nuancier ci-dessous). Eventuellement, les volets peuvent reprendre les mêmes teintes que ces portes.
- Les teintes sont choisies dans le nuancier ci-dessous.



Les ouvertures réalisées sur ces constructions reprennent le découpage des baies traditionnelles du bâti ancien : portes piétonnes, portes de grange, etc...

Éléments à colorer	Références et coloris des nuances proposées					
Menuiseries et volets						
	NCS S 1502-G50Y	NCS S 2000-N	NCS S 1000-N	NCS S 3010-R80B	NCS S 3020-R80B	NCS S 3010-B
	NCS S 1005-G90Y	NCS S 1515-G80Y	NCS S 3010-G50Y	NCS S 4010-B90G	NCS S 2010-Y40R	NCS S 6010-Y70R
Portes						
	NCS S 2000-N	NCS S 2010-Y40R	NCS S 3020-Y40R	NCS S 2030-Y40R	NCS S 7020-Y20R	NCS S 6030-R

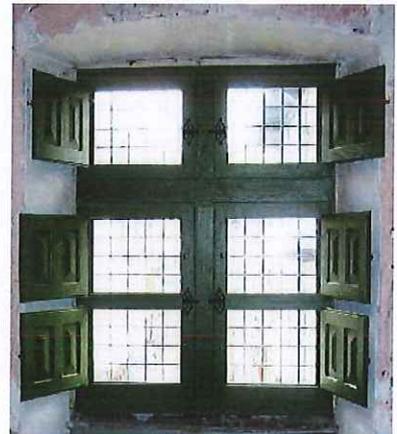
## Pour aller plus loin...

- Lors de la dépose, les encadrements\* en bon état seront récupérés et conservés pour être employés postérieurement.

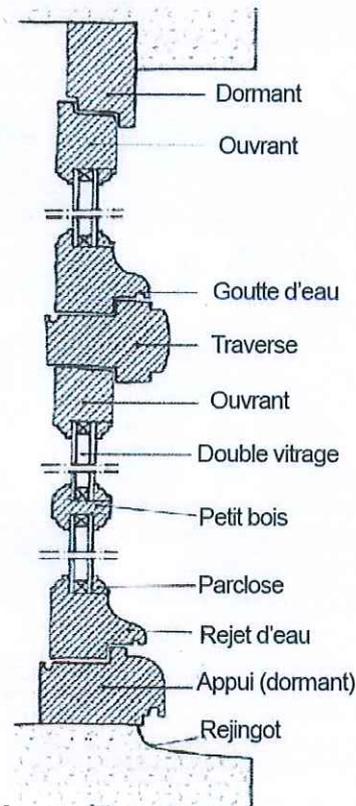
- Lors de la création de nouvelles ouvertures, sur les bâtiments existants, les encadrements\* en pierres de taille apparentes, sont à privilégier. Ils pourront provenir du emploi de matériaux d'anciens bâtiments du village, ou de l'extraction de carrières locales fournissant une pierre calcaire similaire à celle de Chariez.

- Les meneaux\* ou traverses de pierre qui ont disparu au cours du temps ne sont pas à restituer. Il est toutefois souhaitable d'évoquer leur présence à travers les montants ou les petits bois\* de la menuiserie (exemple photo ci-contre).

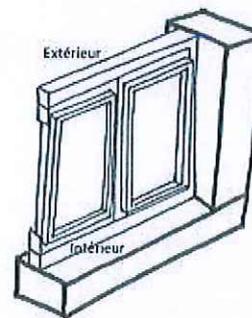
- Pour les baies datant du Moyen-Âge, de la Renaissance et du 17<sup>e</sup> siècle, l'obstruction se fait par des panneaux de bois, positionnés à l'intérieur, dans l'embrasure\*. (exemple photo ci-contre)



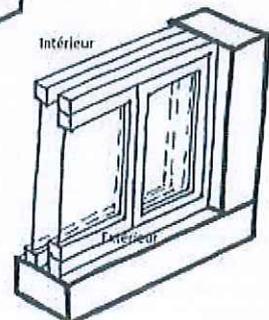
Exemple de volets intérieurs adaptés à une baie à croisée\* médiévale.



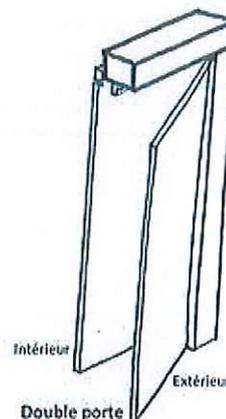
- Le profil des menuiseries s'inspire des modèles anciens :
  - appui arrondi,
  - moulures,
  - dimensions...



Survitrage intérieur

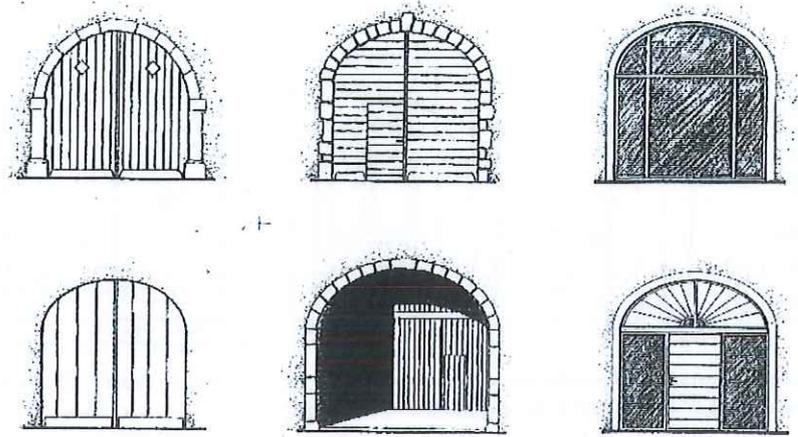


Double fenestrage intérieur



Double porte

- Dans le but d'améliorer l'isolation, un double vitrage performant est à encourager. La performance thermique des ouvertures peut aussi être améliorée par la pose de double porte ou double fenêtre à l'intérieur, et l'occultation nocturne avec des volets étanches.

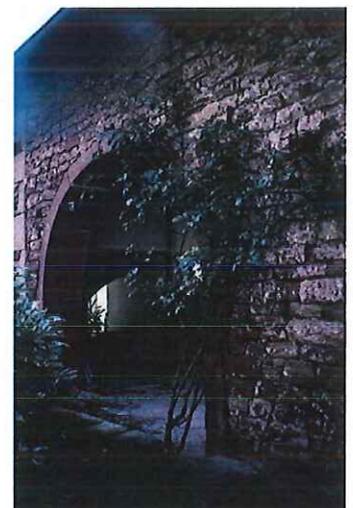
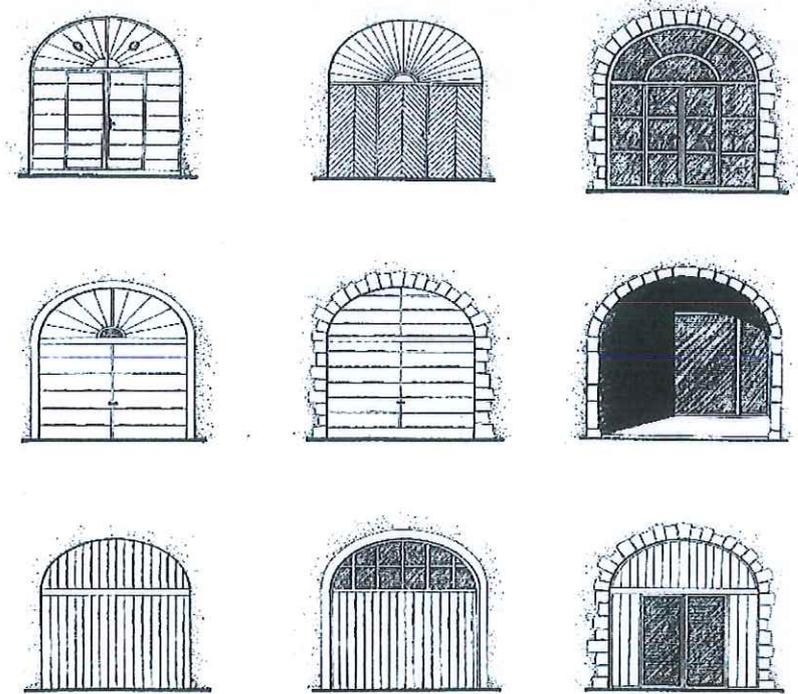


Propositions de modèles de portes de granges

• Le dessin des portes de grange doit rester simple et s'adapter à la construction, à la composition de la façade et aux détails mis en oeuvre pour les autres ouvertures. Les modèles proposés ci-contre apportent des réponses satisfaisantes en terme d'intégration aux façades anciennes.

Les deux premières colonnes dessinent des modèles plutôt adaptés aux portes d'entrées et de garages.

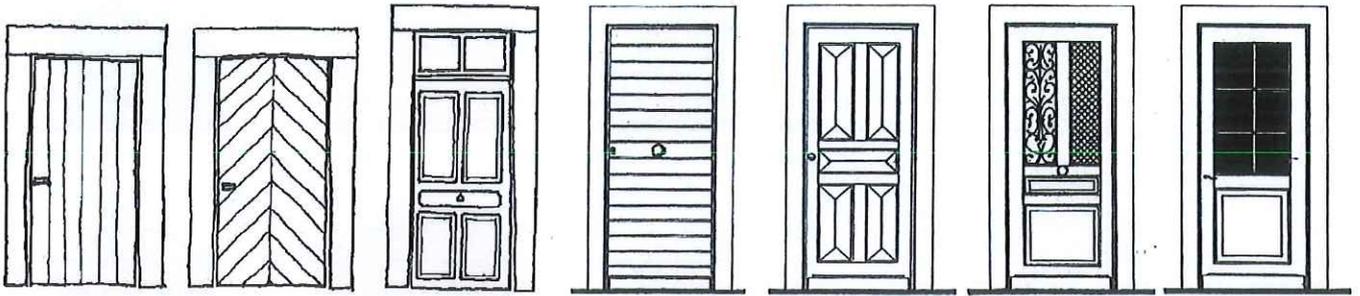
La troisième colonne propose des modèles adaptés à de nouveaux espaces en cas de changement de destination : éclairage d'un séjour, entrée principale, ...



Exemples de transformations de portes de granges, discrètes et contemporaines s'accordant avec la sobriété des façades.

## Pour aller plus loin...

### Propositions de modèles de portes d'entrée



*Dessins de portes traditionnelles en harmonie avec l'architecture locale. Le dessin compliqué, extravagant ou l'incrustation de vitrages non composés, quant-à-eux s'accordent mal avec l'architecture traditionnelle.*

- Comme pour les portes de granges, le dessin des portes des portes d'entrée doit rester simple et s'adapter à la construction, à la composition de la façade et aux détails mis en oeuvre pour les autres ouvertures.

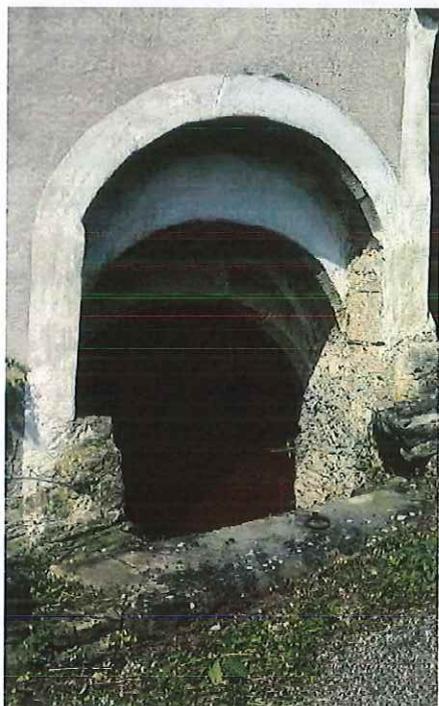
Les modèles proposés ci-dessus apportent des réponses satisfaisantes en terme d'intégration aux façades anciennes.

# La thermique des constructions anciennes

## Caractéristiques locales



Les maisons de Chariez sont des constructions massives, compactes, qui ne présentent pas d'ailes ou de longs volumes d'extensions. Les surfaces de déperditions des murs sont limitées. De plus les ouvertures, même au Sud, sont petites. Les baies plus grandes sont des ouvertures récentes.



Les murs épais, l'intégration d'une partie de la maison dans le sol ou contre la pente du terrain, constituent des barrières efficaces contre le froid.

Les constructions du village ne sont, à l'origine, pas isolées.

La logique constructive traditionnelle met en œuvre les principes de protection contre les vents, contre le froid, qui permettent d'amoin-drir les besoins en chauffage. Ces principes, même s'ils sont in-suffisants par rapport aux normes et à la réglementation thermique actuelle, constituent toujours des modes constructifs durables.

- L'orientation favorise un habitat plus ouvert au Sud et plus fermé au Nord,
- La volumétrie compacte limite les déperditions en présentant des surfaces extérieures les plus faibles possibles par rapport au volume chauffé,
- L'inscription de la construction dans la pente place le bâti-ment dans et contre les terres, permettant d'isoler davantage les pièces enterrées (caves des maisons vigneronnes notamment),
- Les murs de pierre, très épais, maintiennent, grâce à leur inertie, des intérieurs moins rudes et constituent des climatiseurs naturels en été.
- Les ouvertures sont petites pour éviter les déperditions. Peu isolantes, elles sont doublées de volets, qui améliorent la protection contre le froid et contre le vent.
- Les greniers, où l'on stockait le foin, constituaient des es-paces isolants grâce aux matériaux stockés qui renfermaient de l'air entre leurs fibres. Sachant que les principales déperditions de chauffage s'évacuent par le toit (la chaleur monte), les volumes sous toiture, occupés par le stockage du fourrage, formaient des barrières efficaces contre le froid et maintenaient la chaleur en sous face.

Ces pratiques ne sont plus à l'œuvre, car la plupart des habitants de Chariez ne sont plus agriculteurs ou éleveurs.

Avec les changements d'activités, les habitants ont modifié le confort intérieur des maisons.

## Prescriptions

### 5V 1 – Enveloppe de la construction :



*La refecton des toitures qui allie une isolation importante en sous-face constitue une intervention efficace sur le plan thermique, sans dénaturer la cadre patrimonial du village.*



*La pose de volets, à l'intérieur, améliorera le confort thermique sans dénaturer l'aspect extérieur de la façade.*

- La compacité de la construction est la règle. Les prescriptions données dans la fiche sur la volumétrie (1v) contribueront à la maîtrise des déperditions énergétiques : les volumes compacts présentant peu de surface en contact avec l'extérieur seront privilégiés (réhabilitations, reconstructions et extensions).
- Les ouvertures
  - L'agrandissement des baies doit s'accompagner de la pose de fenêtres isolantes.
- L'isolation des murs
  - L'isolation thermique des murs (à l'intérieur comme à l'extérieur) met en oeuvre des matériaux adaptés aux murs anciens (respect des transferts de vapeur d'eau).
  - L'isolation thermique par l'extérieur des murs est autorisée, sauf dans les cas décrits dans la fiche 3v.

### 5V 2 – Éléments techniques :

- Les aérothermes, climatiseurs, pompes à chaleur, conduits en façade, ventouses et autres éléments techniques de chauffage positionnés en façade sont invisibles depuis le domaine public. Ils peuvent être intégrés dans des constructions spécifiques, réalisées en accord avec la construction ou placés dans des annexes\*.
- Outre leur intégration difficile sur le bâti ancien traditionnel, les panneaux solaires\* photovoltaïques ne constituent pas des installations d'amélioration thermique des bâtiments.

## Pour aller plus loin...

### Recommandations générales :

- L'intervention sur le bâtiment, pour améliorer ses performances thermiques, prendra en compte la préservation de son caractère patrimonial.
- Il est conseillé de consulter ou d'avoir recours à un architecte pour faire un diagnostic préalable de la construction et établir des solutions d'amélioration thermique adaptées au bâtiment dans son ensemble. La mise en œuvre d'une solution unique (telle que le changement de chauffage ou le changement de menuiseries ou l'isolation partielle appliquée seulement sur les murs, par exemple) ne constitue pas une démarche adéquate. Il est vivement conseillé de penser l'amélioration thermique de la construction dans sa globalité.
- Avant d'engager des travaux spécifiques pour limiter la consommation d'énergie ou en produire, la première chose à faire est de s'assurer du bon état de santé de la maison, éventuellement de réparer les erreurs commises avant, de ne pas engager de travaux inutiles.

### Recommandations particulières :

- La création de nouvelles ouvertures se fera préférentiellement sur les façades orientées au Sud, Sud-Est et Sud-Ouest.
- L'isolation d'un mur ancien doit prendre en compte et conserver ses propriétés «respirantes». Un mur ancien laisse transiter l'eau et la vapeur d'eau à travers sa masse. Ce transfert d'humidité est possible par une différence de pression intérieure et extérieure et la qualité hygroscopique des matériaux qui composent le mur, les « liants » notamment. La perméabilité à l'eau des murs joue un rôle très important. Tout enduit\*, tout jointoiment avec des matériaux à caractère hydrofuge est à bannir.
- L'enduit\* extérieur à base de chaux et de silice expansée peut constituer une amélioration thermique satisfaisante. Réalisé seul, il n'apporte pas une amélioration thermique suffisante. Cependant si cette rénovation est accompagnée d'une isolation conséquente sous le toit, et par le changement de l'ensemble des menuiseries, plus isolantes, l'ensemble peut-être suffisant, pour atteindre les objectifs thermiques en vigueur.
- Le tableau ci-dessous propose des matériaux isolants adaptés aux spécificités des bâtiments et des matériaux anciens. Il est recommandé d'utiliser ces matériaux dans le cadre d'une rénovation thermique, complète ou partielle.

Matériaux	Exemples de produits	Conductivité thermique lambda ( $\lambda$ )*, en W/m. K
<b>Isolant pour plancher bas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Béton de chanvre</li> <li>• Vermiculite, perlite</li> <li>• Liège</li> </ul>	0,11 0,068 0,04
<b>Enduit à caractère isolant pour l'intérieur et l'extérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enduit chaux silice expansée</li> </ul>	0,066
<b>Enduit à caractère isolant pour l'intérieur seul</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enduit chaux chanvre</li> </ul>	0,12 à 0,17
<b>Isolant rigide en plaque minérale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Béton cellulaire</li> </ul>	0,04
<b>Isolant semi-rigide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laine de bois</li> <li>• Laine de chanvre</li> <li>• Cellulose</li> </ul>	0,038 à 0,04
<b>Double vitrage épais isolant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verre avec interstice argon</li> </ul>	U* = 0,7 à 1,4 W/m.K

- Pour en savoir plus sur la réhabilitation thermique du bâti ancien, la consultation des FICHES CONSEILS « ATHEBA » : Amélioration Thermique des Bâtiments Anciens sur le site internet : [www.est.cerema.fr](http://www.est.cerema.fr) est vivement conseillée.



## Fiche 6v

# les aménagements extérieurs et les clôtures

## Caractéristiques locales



Murs, murets surmontés de grilles et même tas de bois reconstituent des alignements sur la rue en limites parcellaires.

Le village de Chariez est caractérisé par la forte densité et la complexité de l'imbrication du bâti, ce qui laisse peu de place aux espaces extérieurs. L'organisation des maisons en front de rue est fréquemment rompue par des retraits, des avancées ou des dents creuses résultant de destructions. L'alignement est souvent retrouvé par la présence de murs : des murs hauts qui viennent fermer une cour, des murets surmontés de grilles qui dégagent un retrait devant la façade...

De nouveaux matériaux apparaissent dans le bourg : murs en béton, claustras en bois... Même si chaque aménagement présente un impact plutôt restreint dans le village, l'harmonie d'ensemble peut perdre progressivement de sa cohérence ce qui dénature le caractère patrimonial du bourg.

Des ruptures sont également créées par la présence de traves ou passages transversaux qui ouvrent des cônes de vue sur le paysage environnant.

Quelques jardins ménagent des espaces de respiration au sein du bâti dense, apportant une touche végétale au sein du bourg très minéral.. Ces jardins participent à l'ambiance de la rue grâce à la transparence des clôtures. Quelques grands arbres (Magnolia, Noyer) forment des points de repères végétaux dans le paysage intérieur du village.



Mur en ciment gris, claustra préfabriquée...des transformations à surveiller...



## 6V 1 – Les murs et les clôtures :

Les murs de pierre sèche :

- doivent être ni jointoyés ni enduits.
- neufs ou en tronçons restitués, sont appareillés sous forme de lits réguliers, avec éventuellement quelques éléments de liaison verticaux.
- doivent être restaurés au moyen d'un appareillage de pierres sèches similaires s'ils sont endommagés.

Les murs enduits :

- utilisent un mortier formulé à base de chaux aérienne (CL) ou hydraulique (NHL).
- appliquent les couleurs préconisées dans la fiche 3v.

Sont interdits :

- La démolition des murs, hormis les murs en état de ruine ou créant un péril. Dans ce cas, ils seront reconstruits à l'aide des matériaux de démolition et de pierres de réemploi,
- Le remplacement des murs de pierres sèches par un mur d'une nature différente,
- La greffe d'une structure de moellons jointoyés, de blocs préfabriqués ou d'un béton coffré dans les murs de pierres sèches,
- L'emploi de ciment,
- L'emploi de fausses pierres plaquées,
- Les clôtures en claustras, murs de béton ou d'éléments préfabriqués, de pare-vues en matériaux plastiques.
- Les haies hautes, les haies mono spécifiques de conifères et végétaux persistants.

## 6V 2 – Les aménagements extérieurs :

- Les surfaces libres de construction doivent être laissées en pleine terre, non minéralisée et enherbées.
- Tout aménagement paysager visant à supprimer la transparence et les cônes de vue sera interdit.
- Les grands arbres sont à préserver. Tout arbre devant être abattu sera remplacé par un sujet d'essence équivalente de force 60/80 (hauteur en cm).

## 6V 3 – Les éléments caractéristiques du domaine public :

- Les bancs en pierre, les murets en pierre, les chasse-roue\*, les caniveaux pavés... participent au patrimoine du village et doivent être préservés.



# Fiche 7v

## les plantations en pieds de façades

### Caractéristiques locales

A l'intérieur du bourg de Chariez, les plantations animent les façades minérales, apportent verdure, couleur et fraîcheur. Quelques vignes témoignent du caractère vigneron d'une bâtisse tandis que des rosiers, autres plantes grimpantes et vivaces en pieds de murs valorisent efficacement les façades en pierre. Cette végétation a cependant tendance à disparaître.



Rappeler l'histoire viticole du village par la plantation de vignes



Agrémenter l'entrée de la maison

Casser la rigidité d'un mur / pignon aveugle - Optimiser le moindre espace de terre en pied de mur avec des plantes grimpantes et palissées



Laisser la nature nous surprendre !

## Prescriptions

### 7V 1 – Les plantations :



- Les plantations de façade doivent être conservées et confortées. Toute plante de grande ampleur, qui devra être coupée (arbuste, grimpante >1,50m de hauteur) devra être remplacée, sa suppression sera justifiée.

- Il est interdit de planter des espèces exotiques envahissantes ([inpn.mnhn.fr/programme/especes-exotiques-envahissantes](http://inpn.mnhn.fr/programme/especes-exotiques-envahissantes)) : Bambous, Herbe de la pampa, Raisin d'Amérique, Renouée du Japon, Sénéçon du Cap, Vendangeuse, Verge d'Or.

- Tout apport de terre végétale sera rigoureusement contrôlé afin d'éviter l'apport de plantes invasives.

### 7V 2 – Les aménagements des pieds de façades :

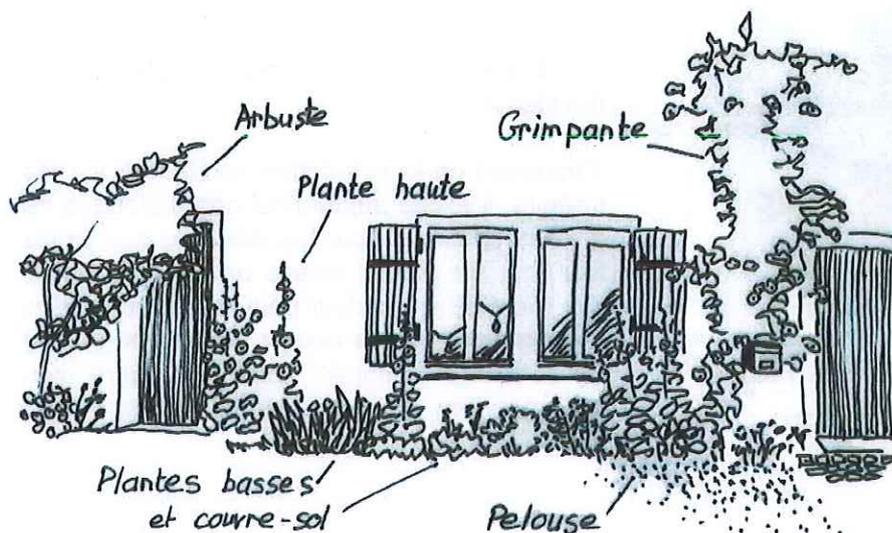
- Les caniveaux pavés doivent être conservés.
- Le caractère perméable des pieds de façade doit être conservé, il est interdit d'imperméabiliser les pieds de façade (par l'apport de béton ou d'enrobé par exemple), sous peine de causer des problèmes de remontée de l'humidité dans le mur.



*La Balsamine de l'Himalaya, la Renouée du Japon et le Sénéçon du Cap sont des espèces invasives qui ont des systèmes racinaires très résistants et qui renaissent souvent avec des remblais importés.*

## Pour aller plus loin...

- Privilégier la diversité des plantations en pleine terre



Une plante enracinée en pied de mur pousse mieux et vit plus longtemps que dans un bac. Les massifs fleuris peuvent associer des vivaces de formes et couleurs diverses, ainsi que des arbustes et plantes grimpantes, à la verticale entre les portes et fenêtres.

- Adapter les végétaux à l'exposition de la façade

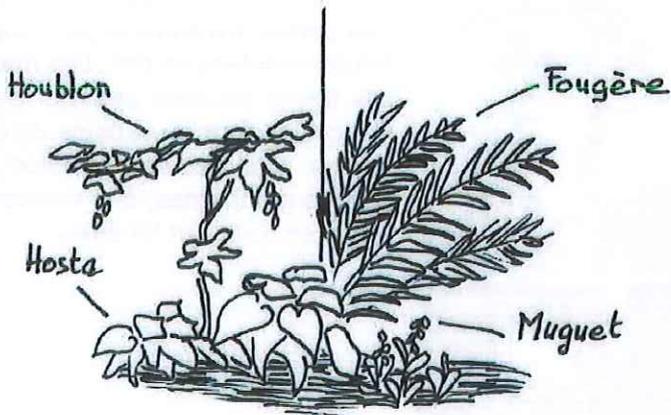
Des essences adaptées à l'ombre (excepté le Lierre et la vigne vierge), et à feuillage persistant au pied d'un mur ombragé.

Des essences florifères (Rosiers, Clématites, Aster) pour les murs ensoleillés. Penser aussi aux aromatiques : Menthe, Saugé, Thym, Romarin... aux comestibles : Rhubarbe, framboisiers, groseilliers, fraisiers, courges, tomates... et arbres fruitiers palissés : Cognassier, Pêcher, Poirier, Pommier... et bien sur la Vigne !

Grimpantes	Vivaces et annuelles	Arbustes
Chèvrefeuille	Achillée millefeuille	Buis
Clématite	Aster	Houx
Eglantier	Cosmos	Laurier sauce
Glycine	Digitale	Laurier tin
Houblon	Fougères	Lilas
Hydrangea grimpant	Géranium vivace	Troène
Ipomée	Iris	Seringat
Rosier grimpant	Jonquille	Spirée
...	Muguet	Rosier
	Orpin remarquable	Lavande
	Pivoine	...
	Rhubarbe	
	Rose trémière	
	Rudbeckia	
	Tulipe	
	Valériane ...	

Des exemples de végétaux :

## Pour aller plus loin...



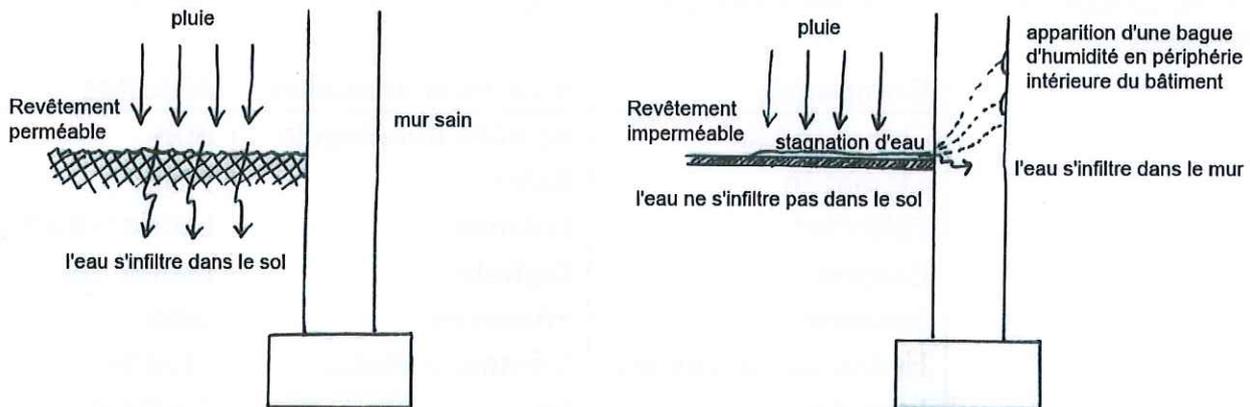
- **Expérimenter des « micro implantations florales »**

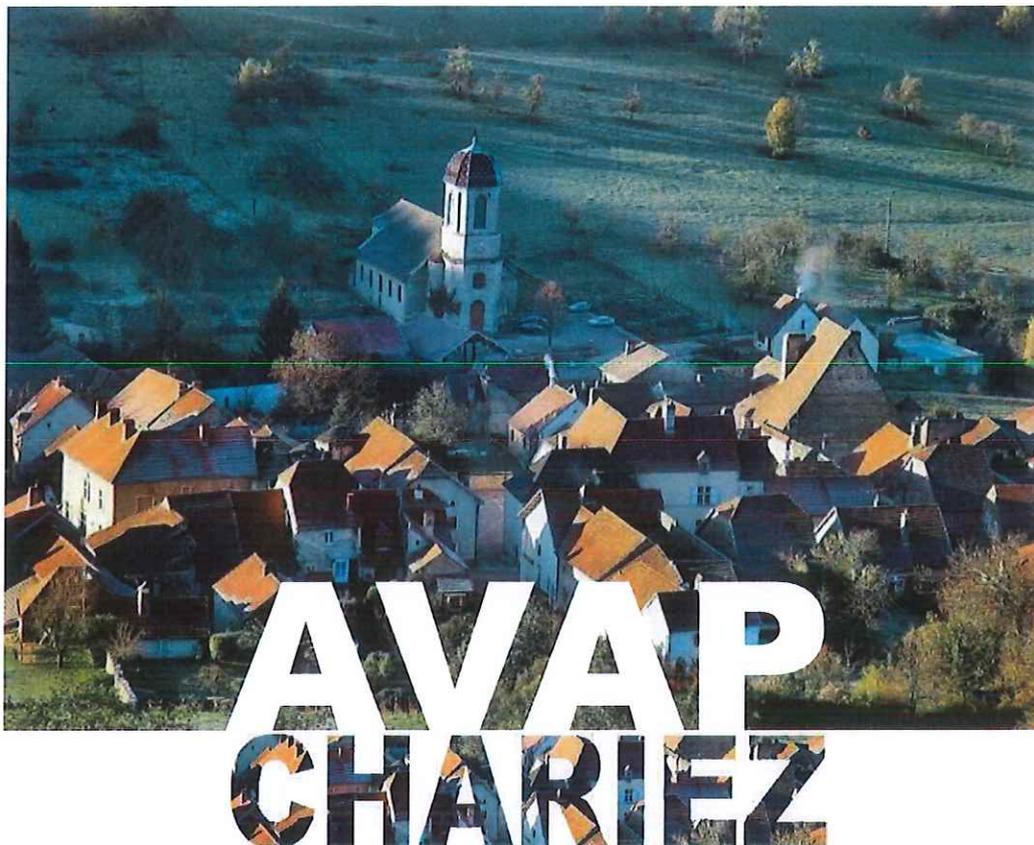
S'inspirant de la végétation spontanée sur les trottoirs, il existe aujourd'hui des mélanges de graines spéciaux pour les pieds de mur et les fissures. De petites fosses de 15cm de large sur 15cm de profondeur peuvent être creusées le long des façades pour y semer les graines de Pavot de Californie, Giroflée, Lagure ovale, Limnanthe, Linaire du Maroc, Lin à grandes fleurs, Saponaire, Œillets,...

- **Privilégier les matériaux perméables en pied de façades**

La réfection des surfaces pavées comme les caniveaux se fait de préférence sur lit de sable et non sur béton.

Les plantations de façade permettent également de conserver le caractère perméable du sol en pied de mur.





## **PARTIE 2 : Règlements appliqués aux zones**

### **Zone des extensions du village (e)**

Fiche n° 1e : implantation et volumétrie des constructions

Fiche n° 2e : les toitures et la couverture des constructions

Fiche n° 3e : l'aspect, les matériaux et les couleurs des façades

Fiche n° 4e : les aménagements extérieurs et les clôtures

Fiche n° 5e : la thermique de la construction



AVAP de CHARIEZ - PARTIE 2 : Règlementation appliquée aux zones - Zone des extensions du village

# Implantation et volumétrie des constructions

## Caractéristiques locales

### L'implantation des constructions

Les constructions de la zone d'extension du village sont isolées les unes des autres. Elles s'organisent parfois en deux ou trois bâtiments (habitation principale, annexe\*, garage, exploitations agricoles en plusieurs bâtiments...) et forment rarement un corps de bâtiment unique. Ces constructions ont composé leur implantation suivant leur accès à la rue et suivant la pente de leur terrain.

Dans les terrains en pente, on rencontre deux types d'implantation : les constructions parallèles aux courbes de niveau et les constructions perpendiculaires à celles-ci. Ces implantations se sont faites prioritairement sur un replat naturel des terrains.

### La volumétrie des constructions

Plus petites et plus modestes que les constructions du village, les maisons d'habitation de cette zone présentent un volume simple, de base parallélépipédique, surmontée d'un toit à deux pans, d'une pente de 35° à 45° environ, avec une faîtière\* plus haute que les gouttières.

Dans quelques cas, la toiture présente quatre pans et la pente de cette toiture est de l'ordre de 20°. La toiture à deux pans est agrémentée de demi-croupes\*. La plupart des constructions s'organise sur deux niveaux surmontés d'un comble.

Avec la topographie accidentée de la commune, beaucoup de constructions profitent de la pente pour enterrer partiellement leur garage et bénéficier ainsi du prolongement du premier niveau sur le terrain naturel.

Quelques variantes à la simplicité de cette volumétrie créent des alternatives, tout en restant dans une famille typologique homogène :

- Deux volumes décalés et accolés, l'un étant l'homothétie de l'autre;
- Deux volumes décalés et accolés, de dimensions similaires, créant une rupture dans l'alignement du faîtage ; le tout restant des volumes modestes à l'échelle du paysage.

## Caractéristiques locales

- Deux volumes décalés et accolés, de dimensions similaires, créant une rupture dans l'alignement du faîtage\* ; le tout restant des volumes modestes à l'échelle du paysage.

D'autres constructions, dans la zone, présentent un impact plus important : les bâtiments des exploitations agricoles déploient une grande surface au sol. Les proportions de ces volumes sont généralement très écrasées au regard de leur emprise au sol. Leur hauteur est définie en fonction du gabarit et de l'emplacement de la porte ou des volumes de stockage à abriter.

Ces bâtiments ne présentent qu'un seul niveau mais ils peuvent atteindre jusqu'à 10 m au faîtage\*.

De façon encore plus marquée que les autres bâtiments présents dans la zone, leur volumétrie est simple, constituée d'une base parallépipédique surmontée d'une toiture à deux pans de faible pente (entre 10 et 30°). Leur impact est plus faible lorsque le volume s'insère dans la pente sans en modifier la géométrie du terrain (encastrement).

## Prescriptions

### 1E 1 - L'implantation des constructions :

#### Pour toutes les constructions :

- Parce qu'ils dénaturent la lecture du terrain, les enrochements, palissades en béton, blocs superposables en béton, végétalisables ou non, sont interdits.

- Selon la pente du terrain, l'adaptation de la construction au dénivelé du terrain s'opère de différentes manières :

- pour une pente inférieure à 10%, le réglage des terres s'opère en pente douce, sans création de terrasse ou de mur de soutènement
- pour une pente supérieure à 10%,
  - le réglage en pente est possible, à condition que la pente au dessus du terrain naturel ne soit pas supérieure à 2m. La pente ne doit pas créer de talus et ne doit pas être aménagée (pas d'enrochement, pas d'élément artificiel)

- ou le terrain ménage des terrasses, retenues par des murs de soutènement. Ces murs ne peuvent être supérieurs à 2m de hauteur.

#### Les nouvelles constructions à usage d'habitations :

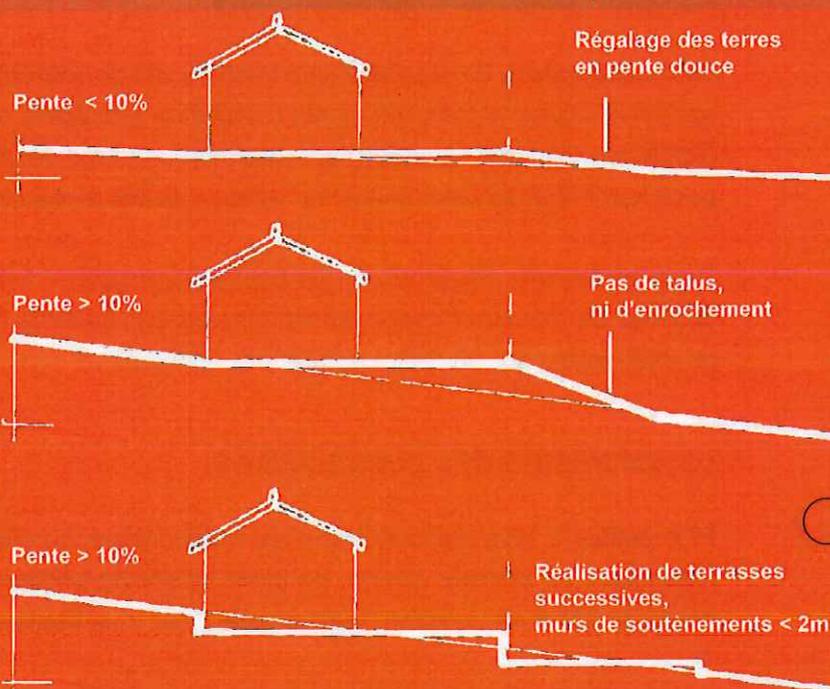
Lorsque la pente du terrain est inférieure à 5%, l'implantation des constructions est libre.

Lorsque la pente du terrain est supérieure à 5%, les nouvelles constructions s'implantent soit :

- avec le faîtage\* principal de la construction perpendiculaire aux courbes de niveau,
- avec le faîtage\* principal de la construction parallèle aux courbes de niveau.

#### Pour les bâtiments des exploitations agricoles :

Les bâtiments des exploitations agricoles s'implantent avec le faîtage\* de la construction parallèle aux courbes de niveau.



## 1E 2 - La volumétrie des constructions :

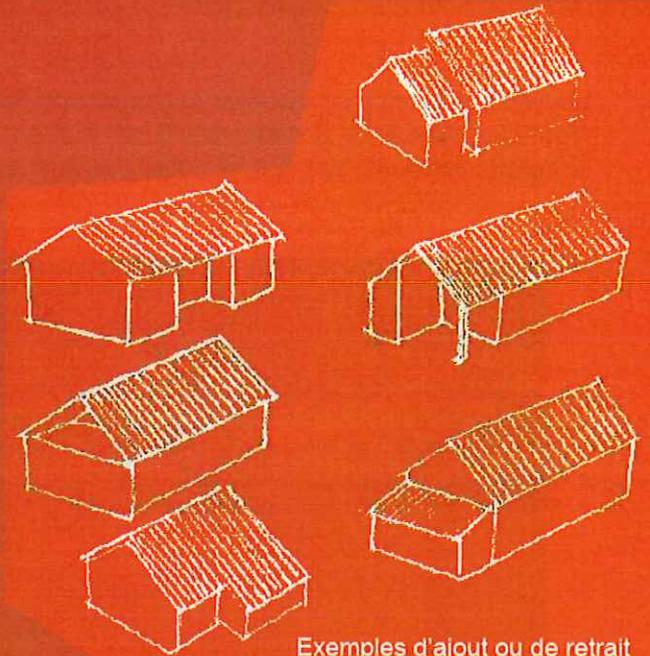
### Pour toutes les constructions :

L'objectif pour toutes nouvelles constructions venant prendre place aux entrées du village est de maintenir une simplicité volumétrique, qui ne nuise pas à la lecture du paysage.

La volumétrie principale de la nouvelle construction, présente une toiture à deux pans. L'aspect général s'inspire des constructions présentes dans la zone.

Des variations sont autorisées :

- création de demi-croupes\* en pignon,
- prolongation plus importante d'un pan de toit par rapport à l'autre pan de toit (pignon dissymétrique),
- décalage de toits, en altimétrie, dans le sens du long pan, (décalage de volumes par homothétie),
- décalage de faîtière\*, en altimétrie, avec maintien de l'alignement de ce faîte\*.



Exemples d'ajout ou de retrait d'un volume sur le volume de base

- La volumétrie est simple, qu'il s'agisse des constructions existantes à modifier ou à créer. La simplicité se définit par le nombre de volumes supplémentaires ajoutés ou retranchés, à partir d'une base constituée d'un parallélépipède surmonté d'une toiture à deux pans.  
- Au-delà de deux volumes ajoutés ou retranchés, la volumétrie créée est interdite.
- En façade les pans coupés obliques (hors toiture) sont interdits.
- Les constructions de plain-pied sont réservées aux annexes\*, aux garages, ou aux ateliers. Les autres constructions présentent au minimum un niveau sous comble.
- Lorsque la construction ne présente qu'un niveau sous comble, la façade sur rue présente son pignon.

### Pour les bâtiments des exploitations agricoles :

- Les murs gouttereaux\* ne pourront dépasser 8 m de hauteur.

## 1E 3 – Définition d'un plan d'aménagement d'ensemble :

Amené à évoluer, le PLUi pourra définir des secteurs constructibles dans la zone des extensions, à proximité du village. La définition de ces secteurs fera l'objet d'un plan d'ensemble de développement qui doit permettre la réalisation de quartiers intermédiaires entre le tissu de la zone du village et le tissu de la zone des extensions du village.

Dans ces plans d'ensemble, les nouvelles constructions présenteront :

- Une implantation adaptée à la topographie et à l'orientation de la parcelle,
- Un recul par rapport à l'alignement variant de 1,5 m à 5m,
- Les accès se situeront sensiblement au niveau du terrain naturel,
- Les pentes de garage auront une pente de 15% maximum,
- Les adaptations au sol se feront par des terrasses successives d'une hauteur inférieure à 80cm.
- La hauteur des constructions ne dépassera pas 5m à l'égout du toit, mesuré par rapport au terrain naturel avant travaux.
- Le faîtage\* principal sera sensiblement parallèle aux courbes de niveau du terrain destiné à recevoir la construction.

## Pour aller plus loin...

L'objectif pour toutes nouvelles constructions venant prendre place aux entrées du village est de maintenir le caractère isolé des constructions, tout en densifiant la zone, tant que possible et de maintenir une simplicité volumétrique, qui ne nuise pas à la lecture du paysage.



Il est préférable, pour les exploitations agricoles, de réaliser plusieurs corps de bâtiments, plutôt qu'une seule construction de très grande surface. D'une part, cela permet de créer des plantations en périphérie des différents bâtiments, permettant de mieux les intégrer.

D'autre part, cela évite de réaliser un terrassement nécessitant de gros mouvements de terrain.

Dans le cas de constructions multiples, les différents bâtiments seront installés dans le sens parallèle aux courbes de niveau, dans leur longueur. L'implantation perpendiculaire aux courbes de niveau est plutôt réservée aux bâtiments de petite surface tels que les maisons d'habitation.



Les murs des soutènements sont réalisés à l'aide de blocs de pierre calcaire locale, laissés apparents

En revanche, on évitera les plain-pied sur terrassement important qui nécessitent la mise en place de murs hauts. (Photo ci-contre). L'intégration d'un garage dans la pente naturelle du terrain est une solution plus intéressante.

# Les toitures et la couverture des constructions

## Caractéristiques locales



*Les pentes et les couleurs des constructions récentes sont variées. L'harmonie d'ensemble semble d'autant plus disparate que les constructions sont isolées.*

Les toitures de habitations récentes de Chariez sont généralement à deux pans, d'environ 30° à 45° de pente, avec un faîtage\* parallèle à la rue.

Certaines sont formées de deux volumes différents, ce qui entraîne une rupture dans la toiture (faîtage\* en forme de L, différence de hauteur entre deux corps). Ces ruptures se rapprochent des mises en œuvre visibles dans le village ancien, malgré l'absence de mitoyenneté.

Quelques toitures possèdent de plus des ruptures dues à la présence de demi-croupes\*, de lucarnes\*, de fenêtres de toit, de panneaux solaires\*, et de conduits d'évacuation.

Les toitures présentent généralement des débords faibles (de 30cm) avec les chevrons\* apparents, des rives\* métalliques et des tuiles mécaniques de couleurs rouges vieilles.

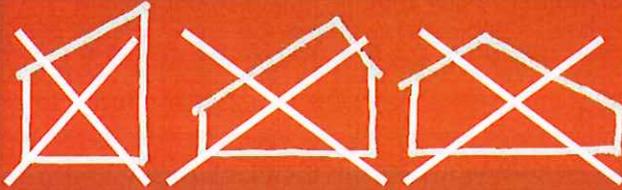
Les couvertures des annexes\*, accolées ou non, sont les mêmes que celles du bâtiment principal.

Les bâtiments d'exploitations agricoles récentes sont abrités par des tôles métalliques (ondulées, nervurées...) de couleur rouge ou grise, avec parfois des plaques translucides.

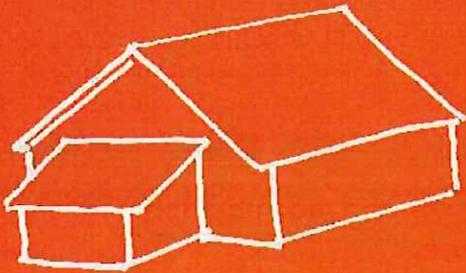
## Prescriptions



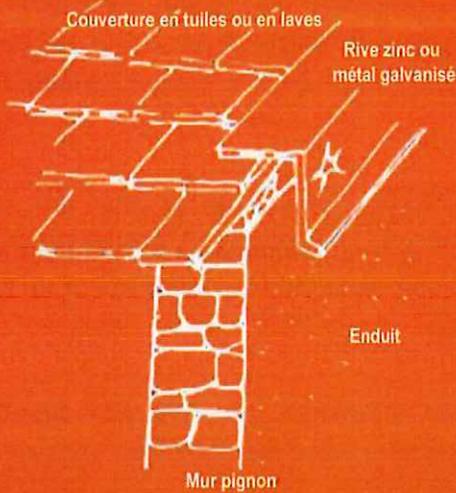
Les toitures sont à deux pans égaux, avec une faîtière plus haute que les gouttières



Les toitures à un pan ou à deux pans inégaux sont interdits



L'annexe\* accolée à la construction principale peut être à un pan de toit



Le plus souvent la couvertine d'angle présente une planche de rive\* en métal sans débord.

### 2E 1 – la forme des toitures :

#### Cas général :

Les toitures présentent :

- deux pans de toits égaux,
- rassemblés par une faîtière\* plus haute que les gouttières,

#### Cas particuliers :

- La couverture des annexes\* peut être à un pan si elles sont accolées au bâtiment principal.
- Pour les bâtiments techniques des exploitations agricoles, la ligne de faitage\* est parallèle à la longueur de la construction.

### 2E 2 – les matériaux de couverture :

#### Cas général :

Seuls sont autorisés comme matériau de couverture les tuiles en terre cuite de couleur rouge vieillie, avec une densité minimale de 12 tuiles par m<sup>2</sup>.

#### Cas particuliers :

Pour les bâtiments des exploitations agricoles, les toits peuvent être couverts de tôles d'aspect mat et de couleur soit :

- la couleur naturelle du matériau brut
- une couleur rouge vieilli (RAL 8023 ou équivalent)
- une couleur choisie dans une déclinaison de gris.



Tuiles mécaniques losangées



Tuiles plates



Laves calcaires



Toiles (uniquement pour les exploitations agricoles)



La zinguerie peinte peut donner un côté artificiel à la construction, tandis que la zinguerie brute, qui présente sa couleur naturelle, s'intègre à la construction et à son environnement, en toutes circonstances.

## 2E 3 – débords et rives\* de toit

### Pour les habitations récentes uniquement :

- En mur gouttereau\*, les débords de toit présentent les chevrons\* apparents, non habillés ou coffrés. La projection au sol des débords de toits ne peut être supérieure à 30cm.
- En mur pignon, les rives\* ne présentent ni débord, ni rabat. Elles sont en zinguerie d'une hauteur maximum de 20cm, et elles sont laissées au naturel (matériau brut). Les ruelles\* maçonnées sont aussi possibles.



Les fenêtres de toit et panneaux solaires sont ordonnancés dans un projet d'aménagement global des combles, et reprennent les alignements des ouvertures en façades.

## 2E 4 – autres éléments en toiture :

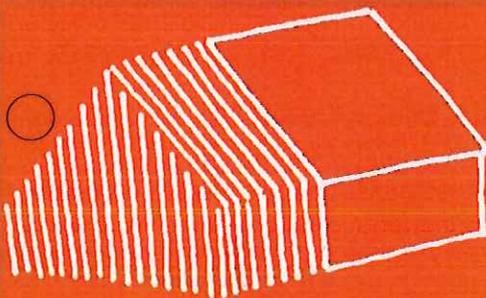
### Cas général :

- Les conduits de cheminée et de ventilation sont réalisés en maçonnerie ou dans un matériau non brillant, de même que leur chapeau pare-pluie\*.
- Les fenêtres de toit doivent
  - être encadrés ou intégrés dans la toiture
  - présenter une dimension maximale de 0,8\*1m
  - être implantés de manière ordonnancée\*,
  - reprendre les alignements en façades.
- Les éléments techniques (boîtiers, antennes, paraboles, aérations, éoliennes intégrées...) sont autorisés uniquement s'ils sont intégrés et invisibles depuis l'espace public, aussi bien depuis les rues et trajés que depuis les points de vue entourant le village.
- Les panneaux solaires\* ne sont autorisés que s'ils sont intégrés au plan de la toiture et qu'ils prolongent la composition et l'ordonnancement des ouvertures (cf schéma sur l'ordonnancement des fenêtres de toit).

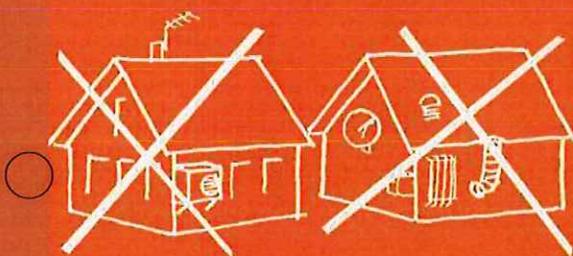
### Cas particuliers :

#### Pour les bâtiments des exploitations agricoles :

- les systèmes de production d'énergie (panneaux solaires\*) sont autorisés en toiture uniquement s'ils couvrent l'ensemble d'un pan de toit.



Bardage ajouré permettant l'intégration d'éléments techniques (éoliennes, boîtiers, aérothermes,...)





# Fiche 3e



## L'aspect, les matériaux et les couleurs des façades

### Caractéristiques locales



Les couleurs claires des habitations récentes s'harmonisent avec les constructions anciennes.



Les bardages hétéroclites doivent être limités.

Les habitations récentes et leurs annexes\* (garages,...) sont essentiellement bâties en maçonnerie enduite.

Les ouvertures reprennent les proportions communes, plus hautes que larges, généralement alignées les unes par rapport aux autres. Les tailles et proportions varient en fonction des usages : fenêtres, portes fenêtres, jours de combles ou de sanitaires, portes d'entrée, portes de garage. Les autres formes (bandeaux, lucarnes\*,...) sont très rares.

Dans tous les cas, il n'existe pas d'encadrement\*, hormis une tablette d'appui en ciment moulé en saillie.

Certaines ouvertures sont munies de volets battants de bois, tandis que d'autres sont closes par des volets roulants de PVC (blanc ou brun).

Les huisseries\* et les menuiseries sont en bois ou PVC, de couleur blanche ou brune, sans faux petit-bois ou garde-corps.

Les garde-corps qui protègent les pourtours des terrasses, balcons et escaliers, sont constitués de grilles métalliques ou d'imposants murets maçonnés et enduits.

Les bâtiments des exploitations agricoles se composent souvent d'une ossature métallique, dont les façades sont fermées de parpaings de ciment brut, de tôles grises, vertes ou beiges, ou plus rarement de bardage de bois. Parfois plusieurs matériaux différents sont mis en œuvre sur une même façade, sans soucis d'esthétisme.

Les couleurs des enduits\* sont claires, souvent lumineuses, teintées

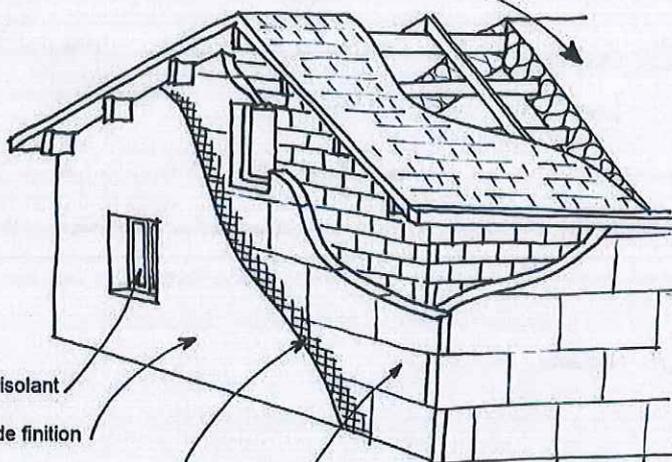
de jaune, de rose ou d'orangé. Les couleurs sont parfois si claires que les enduits\* se rapprochent du blanc pur. Ils créent des aplats réguliers, qui ponctuellement, sont masqués par une végétation dense.

Les couleurs mises en œuvre permettent une bonne intégration en général, même si l'urbanisme, lui, est décalé par rapport à la logique d'organisation ancienne du village.

Les aplats ponctuels de couleur sont rares. Les constructions, sans volets battants ne présentent pas de relief en façade. Seule la végétation environnante égaye l'apparence générale du paysage d'entrée du village....

En revanche, l'impact des gardes corps et des clôtures peut être dommageable, dans certains cas, lorsqu'il présente une couleur saturée\* et que, de plus, ils forment des surfaces importantes.

Isolation thermique du toit entre pièces de charpente (et non pas en «sarking») pour éviter une trop forte épaisseur de rive



Vitrage isolant

Enduit de finition

Treillis sur enduit de marouflage

Isolation thermique extérieure

## 3E 1 – L'aspect des façades :

Cas général :

Les murs :

- sont couverts d'enduits\* minéraux ou à la chaux ( finition\* grattée, talochée, ou lissée), teintés dans la masse, qui forme des angles vifs (pas de baguettes ou de lames de raccords visibles).
- peuvent être isolés par l'extérieur uniquement si l'isolation s'étend au minimum sur l'ensemble d'une façade.
- ne peuvent être couverts de matériaux d'imitation (matériaux composites, faux encadrements\* de baies, fausses pierres de taille, ...)

Cas particuliers :

Les façades des bâtiments des exploitations agricoles sont :

- en maçonnerie enduite,
- en bardage de bois,
- en bardage de tôles (acier galvanisé, zinc ou acier), d'aspect mat, avec soit :
  - la couleur naturelle du matériau brut,
  - une couleur choisie dans une déclinaison de gris ou de beige.
- Les portes doivent être de même matériau et finition\* que la façade (bois ou tôle ou peinture de la couleur de l'enduit\*).

## 3E 2 – Les ouvertures :

- Les ouvertures :
  - s'organisent selon des alignements horizontaux et verticaux des baies entre-elles ou existantes,
  - respectent la composition de la façade,
  - présentent des proportions plus hautes que larges,
  - disposent les coffres des volets roulants à l'intérieur ou dans l'épaisseur du mur.
- Les baies munies de volets battants sont en planches verticales de bois ou bois composite, avec des barres de bois ou des pentures métalliques, avec ou sans persiennes.
- Les caissons des volets roulants sont invisibles.

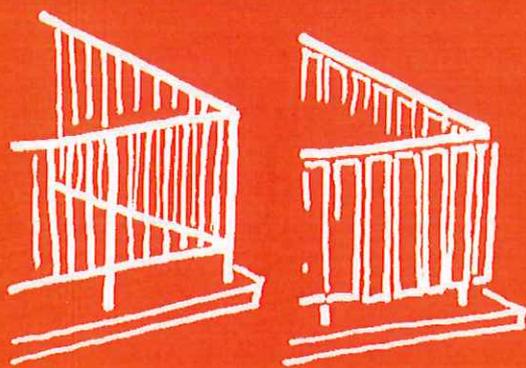
## 3E 3 – Les éléments techniques et décoratifs :

Les éléments techniques installés en façade (définis dans le lexique : boîtiers, antennes, fils électriques, paraboles, panneaux solaires\*, aérations,...) sont :

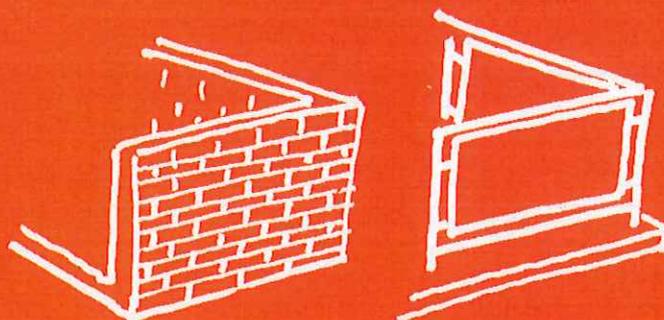
- intégrés à la façade ou un muret,
- peints de la même teinte que la maçonnerie,
- invisibles depuis les points de vue entourant le village.

## Prescriptions

- La création de nouveaux décors ou modénatures\*, marquises\*, escaliers, balcons, ou tout autre élément en saillie... en façade doit respecter l'organisation de la façade.
- Pour les escaliers extérieurs, les terrasses et les balcons, seuls les garde-corps de bois ou de métal ajourés sont autorisés (pas de brise-vues, pas de maçonnerie ou de matériaux opaques, pas de béton, briques, résines, plexiglas,...).



Garde-corps autorisés



Garde-corps proscrits

### 3E 4 – Les couleurs :

Les couleurs sont choisies dans le nuancier ou maintiennent la couleur des matériaux bruts (tuiles de terre cuite, bardage en bois non traité, tôle d'acier galvanisé non teinté, zingueries,...).

Les couleurs de la façade s'harmonisent avec l'environnement immédiat et lointain de la construction, la couleur du toit et les unes avec les autres (fond de façade et soubassement, volets,...)

Les menuiseries (portes, fenêtres, volets) sont de teinte identique. Les lasures ou vernis colorés sont interdits.



# Les aménagements extérieurs et les clôtures

## Caractéristiques locales



Une simple clôture assure une transition douce entre le jardin et le pré. La présence d'arbustes près de la maison permet d'occulter les vis-à-vis sur une fenêtre ou une terrasse.

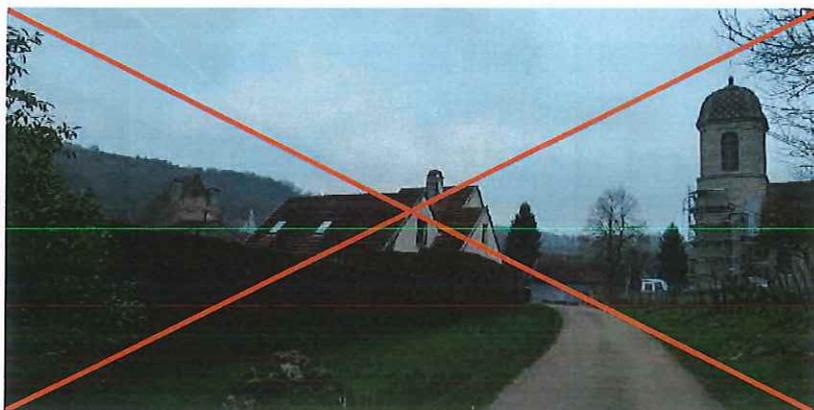
Dans la zone pavillonnaire, le bâti est plus lâche que dans le village, les parcelles plus grandes, les aménagements extérieurs et les clôtures sont ainsi plus impactants dans le paysage. L'aménagement des abords des constructions et le traitement des limites de parcelle sont garants de l'insertion paysagère de ces nouveaux quartiers.

Les aménagements extérieurs et clôtures dans la zone d'extension villageoise prennent des formes très diverses. Certains jardins privilégient l'ouverture vers la rue (à encourager), tandis que d'autres se ferment derrière des haies opaques (à éviter). La présence de murs en pierres sèches le long des rues crée une continuité entre les habitations, et avec le village historique, mais on retrouve également des murs en béton, des palissades en bois...



Autour des parcelles et le long de la rue, le mur en pierres crée une continuité entre les bâtiments et avec le bourg ancien.

## Caractéristiques locales



*Les extensions du village présentent une grande diversité de clôtures qui peut parfois nuire à la perception d'ensemble de ces zones.*

## 4E 1 – Plantations :

- Pour toute construction neuve, il sera planté sur la parcelle des arbres de haute tige ou des arbres fruitiers.
- Les haies seront à composer avec une diversité d'espèces végétales.
- Les haies mono spécifiques de conifères et végétaux persistants sont interdites.

## 4E 2 – Clôtures :

Dans toute la zone, les clôtures sont déconseillées, afin de laisser les vues sur un paysage ouvert.

Dans le cas où des clôtures doivent être réalisées, celles-ci privilègient la discrétion comme les grillages agricoles ou les haies à feuillage caduc.

Dans le cas contraire, les prescriptions suivantes doivent être appliquées :

- Les murs de clôture enduits, reprennent les mêmes couleurs et les mêmes finitions\* que les murs des façades de la construction.
- Les clôtures en claustras, murs béton ou éléments préfabriqués, pare-vues en matériaux plastiques sont interdites.
- Les clôtures en bois maintiennent la couleur naturelle de l'essence, sans teinte.

Quelle que soit sa nature, la hauteur de la clôture ne dépasse pas 1m20 de hauteur.

## 4E 3 – Aménagements des parcelles :

- Les surfaces libres de toute construction doivent être laissées en pleine terre, non minéralisées et plantées.
- Tout aménagement paysager visant à supprimer la transparence et les cônes de vue sera interdit.
- Tout aménagement devra s'inscrire dans une composition paysagère d'ensemble en harmonie avec la construction qu'il accompagne.
- Les terrasses en lame de bois, les petites constructions ludiques en bois maintiennent la couleur naturelle de l'essence, sans teinte ni lasure.
- Les voiles d'ombrage, les jeux pour enfants seront choisis en priorité dans des teintes neutres, grises ou beiges légèrement colorées.
- Les piscines déclinent des couleurs de bassin ou de « liner » gris ou crème.



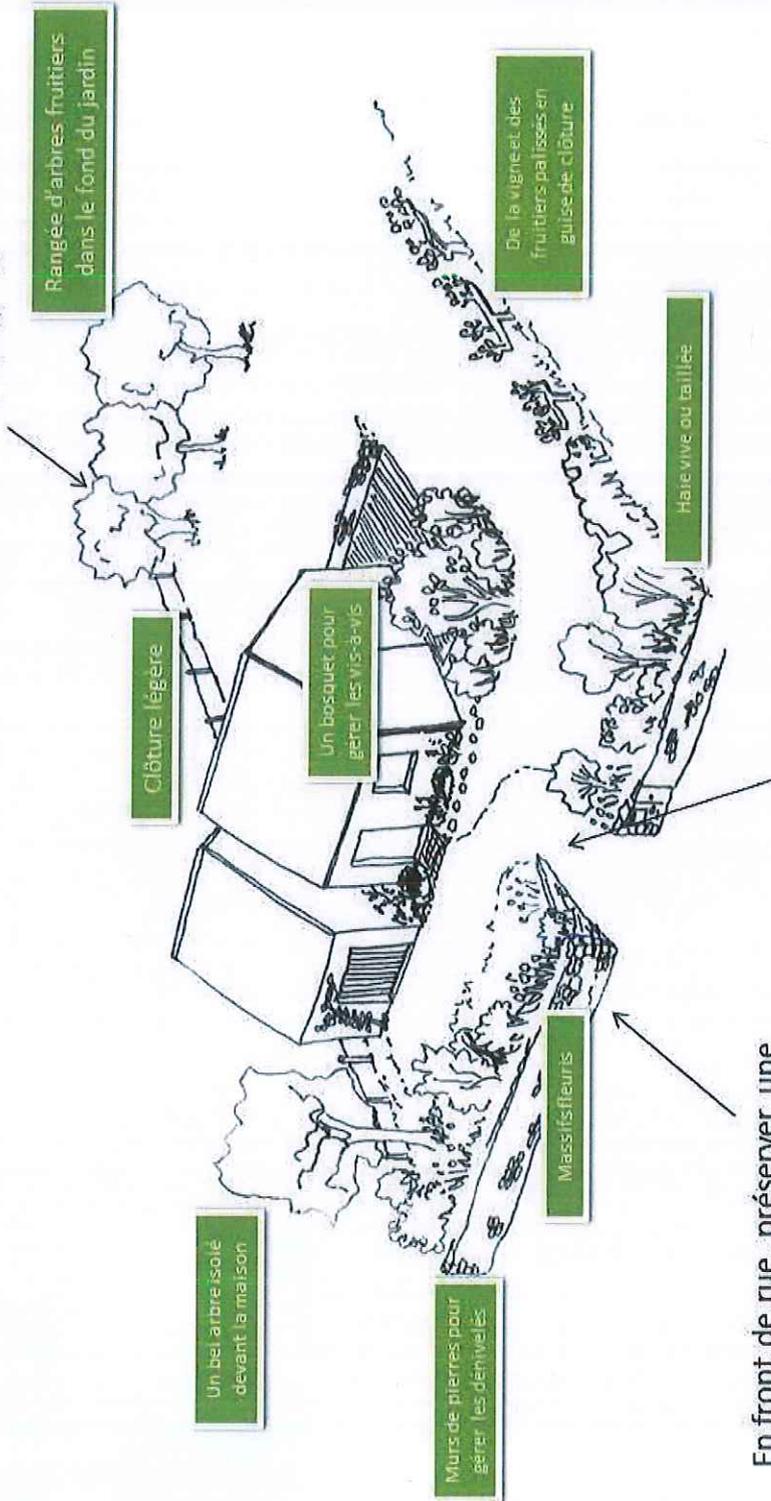
## Pour aller plus loin...

En aménageant son jardin, chaque habitant contribue à construire le paysage partagé par tous. Maintenir des perspectives ouvertes et entretenir son jardin contribuent à la qualité esthétique du village.

Les aménagements extérieurs privilégieront la continuité avec le village et le paysage environnant, tout en s'adaptant aux nouvelles formes urbaines et usages.

## Pour aller plus loin...

A l'arrière des parcelles,  
privilégier l'ouverture des vues  
vers le paysage agricole et boisé



limiter les surfaces minéralisées au strict nécessaire, préférer des revêtements perméables pour une gestion des eaux pluviales à la parcelle (revêtement stabilisé, bandes de roulement en béton dans l'herbe, mélange terre pierres...)

En front de rue, préserver une certaine ouverture pour mettre en valeur l'entrée de la maison

Recommandations pour les aménagements extérieurs et les clôtures dans la zone des extensions du village :

- En front de rue, préserver une certaine ouverture pour mettre en valeur l'entrée de la maison.  
Idées : murs de pierres pour gérer les dénivelés, haies vives ou taillées, massifs fleuris, bel arbre devant la maison...
- A l'arrière des parcelles, privilégier l'ouverture des vues vers le paysage agricole et boisé.  
Idées : quelques bosquets pour gérer les vis-à-vis, une rangée d'arbres fruitiers dans le fond du jardin, une clôture légère, de la vigne ou des fruitiers palissés en guise de clôture...
- Limiter les surfaces minéralisées au strict nécessaire, préférer des revêtements perméables pour une gestion des eaux pluviales à la parcelle (revêtement stabilisé, bandes de roulement en béton dans l'herbe, mélange terre pierres...)

# La thermique des constructions

## Caractéristiques locales



Les murs sont isolés, les fenêtres, en vitrages isolants, s'agrandissent, les volets roulants sont étanches, etc ...les maisons récentes de Chariez sont des constructions plus performantes, sur le plan thermique, que les constructions anciennes.



Le chauffage au bois reste un mode de chauffage bien représenté, y compris dans les nouvelles constructions.



L'extension contemporaine d'une construction plus ancienne peut être compatible avec la réglementation thermique, tout en s'intégrant parfaitement au bâti d'origine.

Les maisons d'habitation des extensions du village ont été édifiées après le choc pétrolier de 1973 et ont dû se conformer à la réglementation thermique applicable à la date de leur construction. Les bâtiments agricoles ne sont pas concernés.

Cette réglementation thermique impose, aux habitations, de mettre en oeuvre une isolation thermique sur les parois extérieures du bâtiment, afin de limiter les déperditions, et donc, de réduire la part de chauffage nécessaire.

Ainsi, les habitations de la zone d'extension du village se sont isolées, mais certaines ont oublié la logique constructive et thermique mise en oeuvre dans le bâti ancien :

- Fermeture de la façade Nord pour se protéger de froid,
- Protection de la façade Ouest contre les vents,
- Ouverture des baies (habitat) plutôt en façade Sud,
- Volumétrie compacte pour limiter les déperditions,
- Inscription de la construction dans la pente permettant d'isoler davantage les pièces enterrées,
- Murs de pierre, très épais, maintenant des intérieurs moins rudes en hiver et constituant des climatiseurs naturels en été.

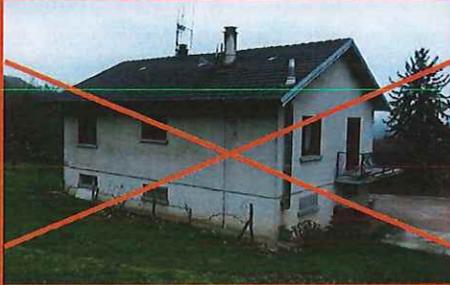
Ces principes, même s'ils sont insuffisants par rapport aux normes et par rapport à la réglementation thermique actuels, constituent toujours des modes constructifs durables.

Les défauts des constructions anciennes (petites ouvertures, absence d'étanchéité à l'air, modes de chauffage peu performants) sont aujourd'hui surmontables, et ne sont pas forcément exploités à Chariez : larges ouvertures en façades Sud avec des vitrages très isolants, efficacité des enveloppes,...

Eviter de consommer de l'énergie en réalisant une enveloppe performante est accessible à toutes les constructions, et apporte un retour sur investissement immédiat. Il convient donc, d'adapter d'abord ces techniques aux enveloppes plutôt que de mettre en place des systèmes sophistiqués dans la production d'énergie !

## 5E 1 – Eléments techniques :

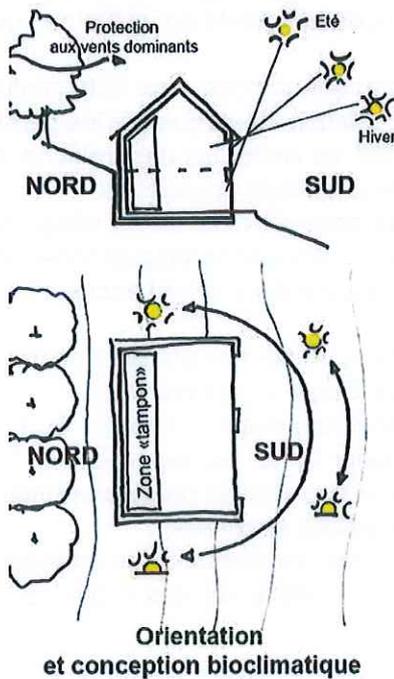
- Les aérothermes, climatiseurs, pompes à chaleur, conduits en façade, ventouses et autres éléments techniques de chauffage positionnés en façade sont invisibles depuis le domaine public. Ils peuvent être intégrés dans des constructions spécifiques, réalisées en accord avec la construction ou placés dans des annexes\*.



Les conduits en façade sont proscrits

Outre leur intégration difficile sur le bâti, les panneaux solaires\* photovoltaïques ne constituent pas des installations d'amélioration thermique des bâtiments.

## Pour aller plus loin...



La performance thermique d'un bâtiment se pense dans son ensemble.

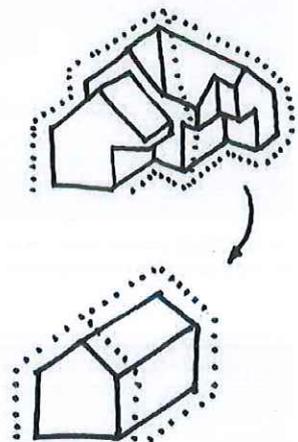
Il est préférable de projeter d'abord une enveloppe performante, limitant au maximum les déperditions énergétiques. Ensuite, pour les besoins en chauffage restants, on adaptera un système de production d'énergie performant.

- Il est conseillé de consulter ou d'avoir recours à un architecte et/ou un thermicien pour concevoir une construction adaptée aux normes thermiques en vigueur ET adaptée au site sur lequel elle s'implante. La réflexion sur le seul aspect thermique sans tirer parti des caractéristiques locales (environnement, climat, paysage, patrimoine,...) ne constitue pas une démarche qui permettra d'intégrer convenablement la construction au village.

- La réflexion et la conception de la construction doit être globale.

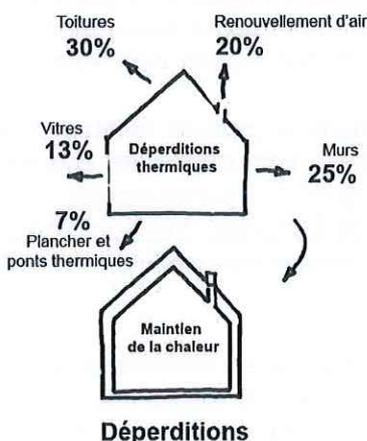
Quelques principes peuvent toutefois être privilégiés :

- Utiliser les reliefs de la parcelle comme protection, s'encaster dans la pente,
- Prévoir une enveloppe protectrice avec des murs isolants. Sur les nouvelles constructions, l'isolation par l'extérieur est à privilégier.
- Privilégier les formes compactes, pour réduire les déperditions thermiques.
- Gérer les apports solaires : les ouvertures se positionnent préférentiellement sur les façades orientées au Sud, Sud-Est et Sud-Ouest. Elles peuvent être complétées de protections contre le rayonnement important de l'été.
- Prévoir des vitrages isolants performants.



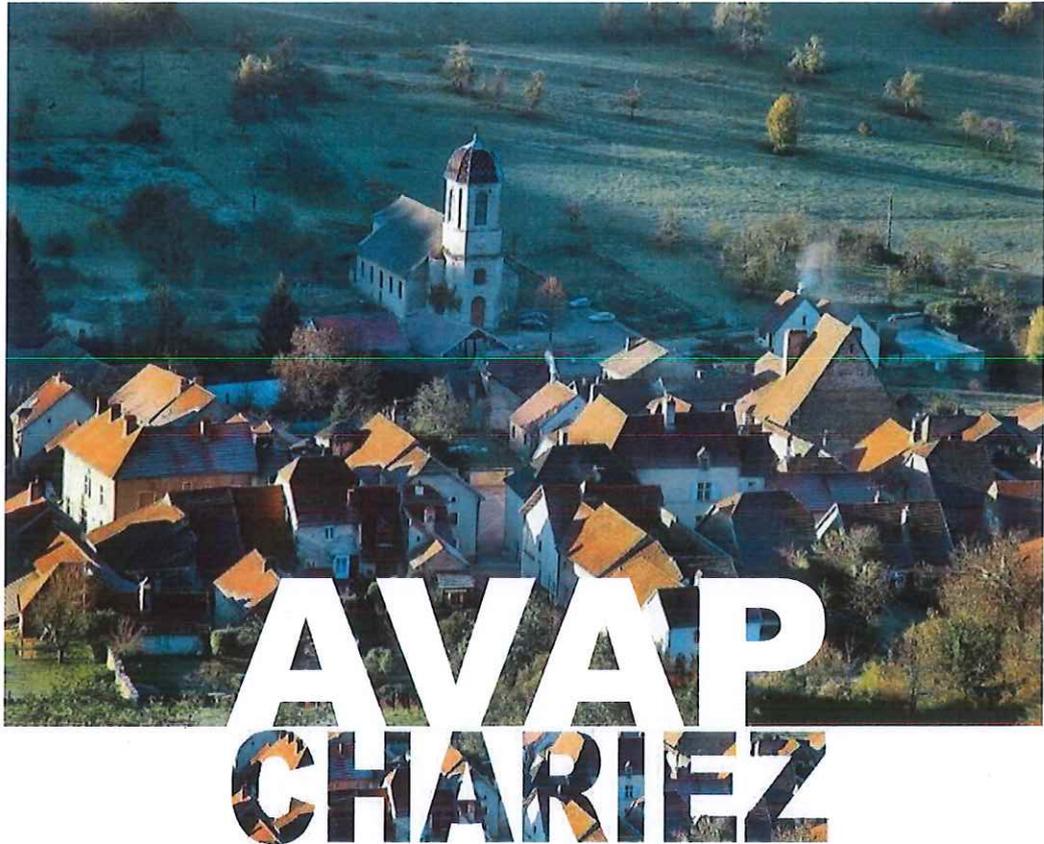
### Compacité

A volume égal, surfaces de déperdition différentes



### Déperditions

Adapter les épaisseurs d'isolant aux surfaces déperditives



## **PARTIE 2 : Règlements appliqués aux zones**

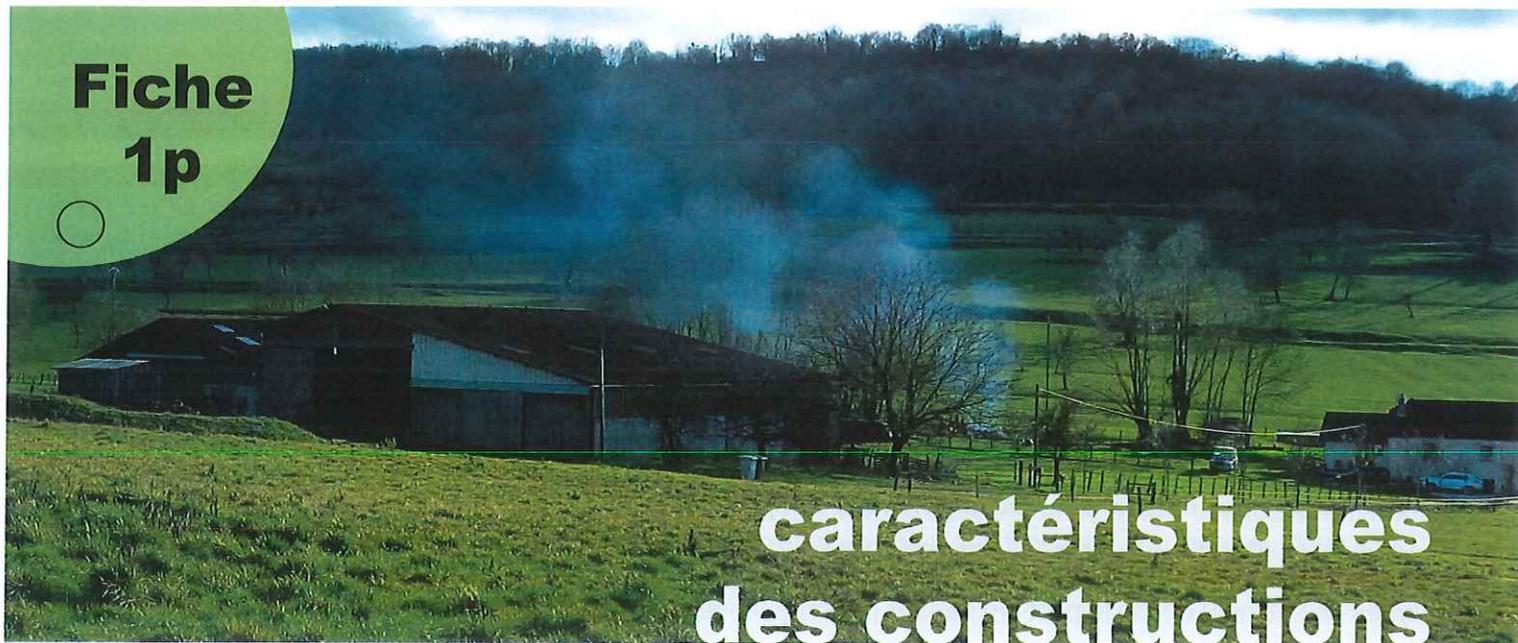
### **Zone paysagère et son secteur de jardins (p)**

Fiche n° 1p : caractéristiques des constructions

Fiche n° 2p : les aménagements extérieurs et les clôtures

Fiche n° 3p : les cheminements





## caractéristiques des constructions

### Caractéristiques locales

#### L'implantation des constructions

Autour du village de Chariez, quelques constructions isolées se sont implantées dans le grand paysage (monastères, anciennes fermes,...) et ont pu être à l'origine de clairières. Les moulins ont pris place le long du ruisseau. Les exploitations agricoles à l'extérieur du village, sont, quant à elles, récentes.

Contrairement aux constructions présentes dans le village, les édifices de la zone paysagère sont totalement isolés. Ils s'organisent en deux ou trois bâtiments séparés (bâtiment principal, habitation, annexe\*,...) mais ne forment jamais un corps de bâtiment unique.

Ces constructions ont composé leur implantation avec l'orientation et la nature de leur terrain, privilégiant les replats naturels des terrains.

Dans les terrains en pente, on rencontre deux types d'implantation : les constructions parallèles aux courbes de niveau et les constructions perpendiculaires à celles-ci.

Les fortes pentes sont parfois maintenues par des murs de soutènement, mais généralement les terrains sont restés peu aménagés.

#### La volumétrie des constructions

Selon les types de bâtiments, les volumétries sont différentes :

- Les anciennes fermes et les moulins isolés sont constituées de volumes simples, de base parallélépipédique, surmontés de toits à longs pans d'environ  $30^\circ$  à  $45^\circ$ . Ces toits sont parfois coupés par une demi-croupe\*. Le volume initial a pu également être agrandi par l'ajout de nouveaux volumes (volume perpendiculaire, annexe\* accolée à pan unique,...) par rapport au volume initial. Hormis les annexes\* ou petits ateliers isolés à côté des fermes, ces constructions s'organisent

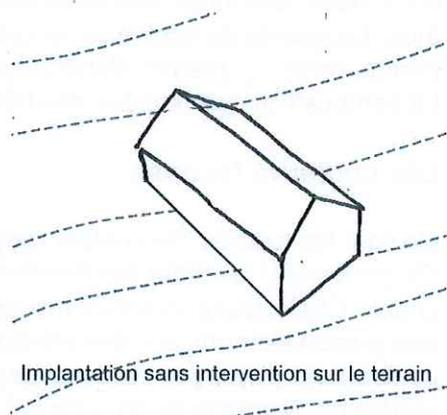
sur deux niveaux, dont la hauteur sous plafond peut-être parfois plus importante qu'un étage traditionnel.

- Les habitations des exploitations agricoles récentes, sont constituées de volumes plus complexes, dont l'emprise au sol ne dépasse pas  $200\text{m}^2$ . Les toits à longs pans, ou composés en facettes selon la forme de base de la maison ont une pente assez faible (entre  $20^\circ$  et  $35^\circ$ ).

- Les exploitations agricoles sont constituées de volumes simples, de base parallélépipédique, mais très écrasés, compte tenu de leur forte emprise au sol. Leur hauteur est définie en fonction de leur usage, car ces bâtiments ne présentent qu'un seul niveau mais ils peuvent atteindre jusqu'à 10 m au faîtage\*.

La toiture est à deux pans avec une faible pente (entre 10 et  $30^\circ$ ). Leur impact est plus faible lorsque le volume s'insère dans la pente sans en modifier la géométrie du terrain (encastrement).

- Les abris de jardins isolés présentent une volumétrie simple de base parallélépipédique surmontée d'un toit à deux pans.



Implantation sans intervention sur le terrain



## Prescriptions

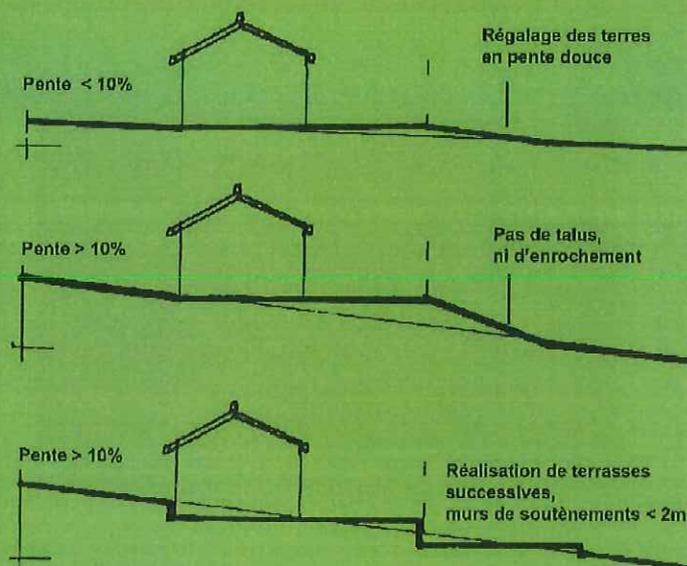
### 1P 1 – Les modifications des constructions existantes et les nouvelles constructions des sites détourés en orange dans la zone paysagère :

Toute intervention sur un bâtiment existant dans la zone appliquera les règles de la zone des extensions du village (fiches «e»), selon la typologie du bâtiment :

- les maisons d'habitation
- les bâtiments des exploitations agricoles.

Les nouvelles constructions présenteront :

- une certaine discrétion dans le paysage,
- une implantation adaptée à la topographie et à l'orientation de la parcelle,
- des toitures à deux pans principaux (de pente identique) couverts par des tuiles en terre cuite rouge ou un matériau de couleur terre cuite.
- Les bâtiments inférieurs à 50m<sup>2</sup> seront dans tous les cas couverts par de la tuile.
- Les systèmes de production d'énergie (panneaux solaires\*...) sont autorisés en toiture uniquement s'ils couvrent l'ensemble d'un pan de toit.



### 1P 2 - Les modifications des anciens moulins (détourage rouge des constructions) :

Toute intervention sur un ancien moulin (y compris les annexes\*) appliquera les règles des fiches «v».

### 1P 3 - Les aménagements et les constructions de la zone paysagère et de son sous-secteur de jardins :

Les constructions autorisées dans la zone paysagère et son sous-secteur de jardins doivent :

- Présenter une certaine discrétion dans le paysage,
- Jouxter le secteur bâti,
- Etre couvertes par :
  - des tuiles en terre cuite rouge
  - des laves
  - ou une toiture végétalisée,
- Etre réalisés au moins partiellement en maçonnerie enduite ou en pierre,
- Présenter au maximum deux façades avec un aspect bois.

Amené à évoluer, le PLUi pourra définir des secteurs constructibles ou à aménager dans la zone paysagère, à proximité du village. La définition de ces secteurs fera l'objet d'un plan d'ensemble de développement qui doit permettre la réalisation de quartiers intermédiaires entre les bâtiments de la zone du village et ceux de la zone des extensions du village. Dans ces plans d'ensemble, les aménagements et nouvelles constructions présenteront :

- Une implantation adaptée à la topographie et à l'orientation de la parcelle : les adaptations au sol se feront par des terrasses successives d'une hauteur inférieure à 80cm,
- Les accès se situeront sensiblement au niveau du terrain naturel.

De plus les constructions présenteront

- Un recul par rapport à l'alignement variant de 1,5 m à 5 m,
- Les pentes de garage auront une pente de 15% maximum,
- La hauteur des constructions ne dépassera pas 5m à l'égout du toit, mesuré par rapport au terrain naturel avant travaux,
- Les toitures auront deux pans (pente de toit environ 30°) couverts par des tuiles en terre cuite rouge,
- Le faitage\* principal sera sensiblement parallèle aux courbes de niveau du terrain destiné à recevoir la construction.



## Les aménagements extérieurs et les clôtures

### Caractéristiques locales



Les végétaux dessinent des motifs naturels autour du moulin



Comme dans le village, les pieds de facade sont plantés.



Jardins et potagers agrémentent les arrières du village

Les aménagements extérieurs et clôtures autour des bâtiments isolés contribuent à l'ambiance rurale de la zone paysagère.

Les abords des anciens moulins et fermes isolés sont généralement ouverts, aménagés sobrement et entretenus de manière soignée. Les plantations sont à l'échelle du paysage : grands arbres, bosquets arbustifs, alignements d'arbres fruitiers... Les volumes végétaux dialoguent avec les volumes bâtis et insèrent, sans les cacher, les bâtiments isolés dans leur site.

La plupart des bâtiments d'exploitation agricole et des habitations implantées à côté bénéficient également d'un accompagnement végétal diversifié d'arbres et arbustes. Certaines plantations d'arbres fruitiers le long de hangars sont même assez récentes. Quelques bâtiments agricoles présentent cependant des abords nus de toute végétation, leur impact dans le paysage est alors plus important.

De manière atypique, les abords du Manoir (ancien couvent) sont, quant à eux, aménagés selon une ambiance de jardin historique, en accord avec le caractère particulier du bâtiment. On y retrouve des allées rectilignes, des végétaux taillés (topiaires), et des essences végétales particulières.

Le sous-secteur de jardins se compose de jardins d'agrément et potagers à l'arrière des habitations du village. Ces espaces sont généralement ouverts, peu clôturés, marqués par la présence de murs en pierre sèche qui sculptent le relief, des arbres fruitiers témoins des anciens vergers... La présence de quelques grands conifères isolés tranche avec l'identité végétale « rurale » de Chariez, mais rappelle la fonction d'agrément de ces jardins.

## Prescriptions

### 2P 1 – Aménagements paysagers :

- Tout aménagement paysager visant à supprimer la transparence et les cônes de vue sera interdit.
- Tout aménagement devra s'inscrire dans une composition paysagère d'ensemble en harmonie avec la construction qu'il accompagne.

### 2P 2 – Plantations :

- Pour toute construction neuve, il sera planté des arbres de haute tige ou des arbres fruitiers.
- Les haies seront à composer avec une diversité d'espèces végétales.
- Les haies monospécifiques de conifères et végétaux persistants sont interdites.

### 2P 3 – Clôtures :

Hormis les clôtures à vocation agricole, seuls sont autorisés

- Les haies vives d'essences régionales, non mono-spécifique doublées ou non d'un grillage,
- Les simples murets de pierres.

### 2P 4 – Matériaux de sol :

- Les surfaces libres de toute construction doivent être laissées en pleine terre non minéralisée et plantées.

## Pour aller plus loin...



*Un alignement d'arbres de haut-jet qualifie l'entrée.*



*La plantation d'un alignement d'arbres le long de la route valorise l'accès à l'exploitation, tout en contribuant à l'insertion paysagère des bâtiments de grands volumes.*



*La diversité de la végétation, avec de grands arbres isolés ou alignés, des arbustes en haies ou en bosquets... crée une continuité entre les bâtiments et le site, et les bâtiments entre eux.*

## Pour aller plus loin...

### Pour les abords de tous les bâtiments de la zone paysagère

Il est important de privilégier l'ouverture visuelle aux abords des bâtiments isolés, sans forcément marquer les limites parcellaires.

La végétation est un accompagnement des volumes bâtis, les plantations ne se font pas forcément sur les limites, mais dans le prolongement d'un bâtiment, en suivant le relief...

En limites, les clôtures en piquets de parc ou barrières bois légères sont à privilégier.



*Exemples de clôtures légères*

Il est recommandé de concevoir les plantations comme un accompagnement végétal du bâti, en lien avec le grand paysage :

- Identifier les cônes de vue (d'où est vu mon bâtiment ?) : depuis la rue principale, depuis le chemin d'accès...
- Planter les arbres de haut-jet, pour des volumes en accord avec ceux du bâti, conserver et gérer les arbres existants, planter pour demain
- S'inspirer des motifs végétaux que l'on retrouve autour : ligne d'arbres fruitiers, arbre isolé, haie ou bosquet arbustif...
- Privilégier les essences locales (fruitiers, aulnes, hêtres, merisiers, érables sycomores, tilleuls... pour les arbres ; noisetiers, viornes, cornouillers, cytises, amélanchiers, sureaux,... pour les arbustes)



*Une rangée d'arbres fruitiers le long du bâtiment crée un lien avec le paysage rural.*



# Les cheminements

## Caractéristiques locales



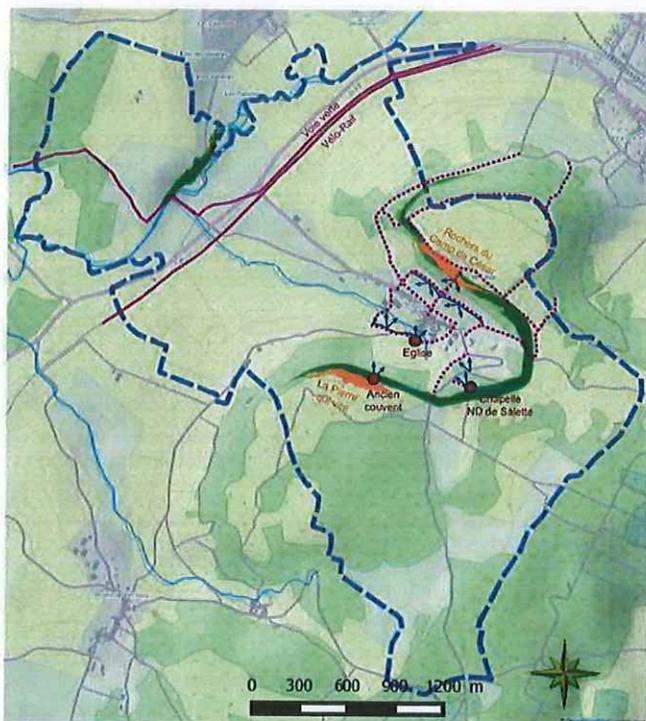
Passage enherbé dans le bourg

De nombreux chemins et sentiers parcourent le ban communal, depuis l'intérieur du village jusqu'aux hauteurs du vallon. Plusieurs chemins de randonnées répertoriés permettent de découvrir les roches, le Camp de César, la chapelle et de rejoindre le village de Vaivre.

La rue des Vignes et la rue des Auches créent des boucles qui permettent de s'écarter du village. Suivant les courbes de niveau des versants, ces routes en belvédère offrent une mise en scène du village.

Au fond d'une impasse au centre du bourg, l'escalier du Gradion permet de sortir du village pour rejoindre les coteaux, vignes, prés vergers, jardins... puis le Camp de César et ses roches.

Par ce sentier pentu, le promeneur prend rapidement de la hauteur et le changement d'ambiance, du village à la nature, est garanti.



### Eléments remarquables du paysage

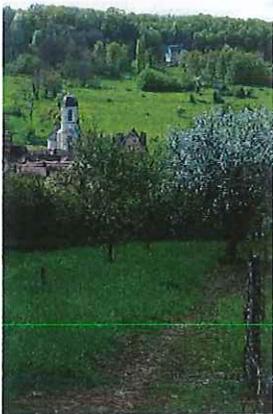
Mars 2016

- Points de repère naturels : roches
- Crêtes boisées
- Points de repère bâtis
- Points de vue remarquables sur le village
- Itinéraires de découverte autour du village



Des chemins ruraux en terre empierrée, dont la couleur rappelle celle des pierres calcaires

## Caractéristiques locales



Des sentiers étroits pour accéder au plateau. Le passage des promeneurs et l'entretien marquent la trace.

## Pour aller plus loin...



La restauration de chemins, la création de nouveaux itinéraires et l'installation de mobilier (bancs, tables de pique-nique, panneaux signalétiques, abri...) pourra se faire dans le cadre d'un projet global de valorisation touristique des chemins. Il s'agit de respecter le caractère authentique de ces cheminements, et d'éviter la juxtaposition de plusieurs aménagements sans cohérence entre eux. La qualité et la sobriété des formes et des matériaux seront recherchées : il convient de s'inspirer des matières, techniques et plantations traditionnelles (pierres sèches, bois, arbres fruitiers et vignes) pour des aménagements respectant l'esprit du patrimoine de Chariez.



Exemples d'aménagements de mise en valeur de vues (Belvédères de Saales et de Barembach - Bas-Rhin)

## Prescriptions

### 3P 1 – Fonction des cheminements :

La transformation des chemins en voirie carrossable est interdite.

### 3P 2 – Matériaux des cheminements :

Les sols dans les chemins piétonniers restent en l'état.

En cas de besoin, un lit filtrant drainera la terre de surface qui pourra être empierrée.

- Tous revêtements nouveaux de bitume, béton, asphalte ou pavé béton sont proscrits.

### 3P 3 – Equipements des cheminements :

La pose de mobilier doit se faire :

- dans le cadre d'un projet global,
- en respectant l'authenticité des lieux.

L'éclairage des chemins piétons doit se faire :

- du haut vers le bas
- uniquement autour du village.

Tous les réseaux passant dans ces chemins sont enterrés.